

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2571

**25 novembre 2010** 

## **SOMMAIRE**

2929 S.à.r.l	Icahn Fund S.à r.l
Avaros S.A123390	Ideal Standard International Americas
Baltiman S.A123405	Holding123389
Beluga Shipco GP Holdco I123394	Ideal Standard International Holding 123389
Boreades Invest S.A123405	Immeuble du Pêcheur AG123393
BP Bio Project Holding S.A123407	Immeuble du Pêcheur AG123394
"CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI	Immocris Holding123389
Annamaria S.à r.l."123402	Immomil S.A
Cyprus Investment S.A123407	Immo Samimi-Blasius S.à r.l
D K M Sàrl123387	Indianapolis International S.à r.l123390
Edelton S.à r.l123386	Indra S.A123393
Edinformatic S.A123362	Indra S.A123390
Egon Finance S.A123386	ING PFCE Czech II S.à r.l
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.	ING PFCE Finco S.à r.l
123387	ING PFCE Holdco S.à r.l123394
ELWE - Location123387	ING PFCE Hungary S.à r.l
Eurohold S.A123385	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l123399
Europa Luxco II S.à r.l	Kilrush123401
European CleanTech I SE123386	Kirchberg Investment Management S.à r.l.
EuroProp (EMC) S.A	123401
GLK s.à r.l123405	Mountmellick
Glover International Investments S.A 123402	Pentagon Holdings S.à r.l
Hanil Investment S.A123399	P & G International S.A123401
Hellenic Securitisation S.A	ProLogis UK CCLIX S.à r.l123402
High Tide CDO DNS 1 S.A123400	Shield Topco S.à r.l
High Tide CDO I S.A123400	TSL Distribution
Hotel-Restaurant Lanners Sàrl123401	VETI Z123408
Humphroy Invest S A 123400	VC Advisors S A Holding 123409



## Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 86.305.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 octobre 2010

Les actionnaires présents ou représentés ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la nomination de Monsieur Jean-Pascal Caruso, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L – 1511 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour EDINFORMATIC S.A.

Référence de publication: 2010140670/14.

(100161605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

# Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Shield Topco S.à r.l.).

Capital social: USD 14.403.503,80.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and ten, on the eighth of the month of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");
- 2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");
- 3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 ("Apax US VII, L.P.");
  - 4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;
  - 5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom;
  - 6) Mr Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;
  - 7) Mr Peter Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;
- 8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122;
  - 9) Mr Stephen Munford, with address at 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, United Kingdom; and
  - 10) Ms Jane Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom,
- all hereby represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in October 2010.
  - I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Pentagon Holdings S.à r.l. (fka Shield Topco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fourteen million four hundred three thousand five hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 14,403,503.80), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 dated 28 June 2010, (the "Company") and whose articles (the "Articles") have been amended (i) by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1669, dated 17 August 2010, (ii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1792, dated 2 September 2010, (iii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1878, dated 13 September 2010 and (iv) by a deed dated



10 August 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Further to such declarations, the appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

1. To add the following definitions in Article 1 "Definitions and Interpretation" of the Articles:

""Disposal" means any transaction or series of transactions whereby any person or connected persons or group of persons acting in concert purchases or otherwise acquires or obtains the whole or substantially the whole of the undertaking or assets of the Company (excluding, for the avoidance of doubt, a sale and leaseback of any assets of the Company);"

""Founder Observer" has the meaning set out in Article 13.5;"

"Ordinary Share Sale" means:

- (a) the transfer (including any transfer within the meaning of Article 8.2) (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of Ordinary Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company in relation to Ordinary Shares provided that there shall be no Ordinary Share Sale as a result of any transfer pursuant to Article 10; and/or
- (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under the Acts or the Insolvency Act 1986 (as amended from time to time) or otherwise where any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would acquire directly or indirectly beneficial ownership of or over that number of Ordinary Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company in relation to Ordinary Shares;"

"Tagged Shares" has the meaning set out in Article 9.2;"

- 2. To amend Article 8.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:
- " **8.1.** Except for any transfer of Shares pursuant to Articles 9.2, 9.4, 10 or 11 and subject to the further provisions of this Article 8, no Shares shall be transferred without the prior written consent of Apax. Such consent may be given subject to conditions: in particular that the Shares to be transferred (and any Shares derived therefrom) are to be treated for the purposes of Article 11 as being held by the Departing Employee's Group (the relevant Departing Employee being named in the consent). The Board shall decline to register any transfer not made in accordance with the provisions of these Articles."
  - 3. To amend Article 8.4 (a) of the Articles, so that it will henceforth read as follows:
- "(a) the Board may authorise any Director to be its agent and such agent shall be deemed to be the duly appointed attorney and agent of the holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Securities to the transferee."
  - 4. To amend Articles 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 and 9.5 of the Articles, so that they will henceforth read as follows:
- " 9.1. Subject to Article 9.4, and other than in the case of a Permitted Transfer under Article 10, if at any time a shareholder (the "Transferring Holder") intends to make a transfer of any Shares (the "Transfer"), the Transfer shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered to purchase such number of Shares from each of the other holders of Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares proposed to be the subject of the Transfer) as represents the same percentage of Shares held by each such holder as the Transferring Holder's Percentage on the same terms and conditions and in the case of classes of Share not held by the shareholder proposing to tag along on the same terms and conditions other than as to price, where the value of such Shares to be transferred shall be calculated and certified by the Auditors, having regard to the rights of the Shares under Article 5, acting as experts not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties, as those of the Transfer (the "Proposed Sale Offer"). The Transferring Holder shall give written notice (the "Proposed Sale Notice") to the other holders of Shares of such intended Transfer at least 20 Business Days prior to the date thereof. The Proposed Sale Notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents:
  - (a) the identity of the proposed transferee (the "Proposed Buyer");
  - (b) the purchase price and other terms and conditions of payment;
  - (c) the proposed date of sale (the "Proposed Sale Date"); and
  - (d) the number of Shares proposed to be purchased by the Proposed Buyer (the "Proposed Sale Shares"),

and shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by such holders of Shares who accept the offer pursuant to Article 9.2.



The Proposed Sale Offer shall remain open for acceptance for not less than 21 Business Days. No Proposed Sale Offer shall be required pursuant to Article 9.1 if a Come Along Notice has been served under Article 9.5."

- " **9.2.** Any holder shall be entitled, by written notice (a "Tag Along Notice") given to the Transferring Holders within 21 Business Days of receipt of the Proposed Sale Notice, to sell the equivalent of the Transferring Holder's Percentage of Shares held by him (the "Tagged Shares") to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those of the Proposed Sale Offer (including the date of satisfaction of the consideration for the sale of such shares). For the purposes of Article 9.1, "Transferring Holder's Percentage" means the number of Shares which the Transferring Holder has offered for sale as a percentage of the total number of Shares held by the Transferring Holder."
- " 9.3. If any holder gives a Tag Along Notice in accordance with the provisions of Article 9.2, no Shares shall actually be transferred by the Transferring Holder(s) pursuant to the Transfer unless and until the Proposed Buyer acquires the Tagged Shares in accordance with the provisions of Article 9.1 from each holder and the Proposed Sale Shares and Tagged Shares shall be acquired by the Proposed Buyer simultaneously."
- " 9.4. If the effect of any bona fide arm's length transfer of any Shares (the "Triggering Transfer") would, if registered, result in there being a Sale (or prior to the date of redemption of the Founder Loan Notes, result in there being an Ordinary Share Sale), the holder of such Shares (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the "Calling Shareholders") shall, subject to the provisions of Article 9.5, have the right to require all the other holders of Shares or options or other rights to subscribe (the "Called Shareholders") to transfer within one Business Day of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders all (but not some only) of their Shares (including any acquired by them after service of the Come Along Notice, including, but not limited to, Shares issued on exercise of any options or other rights to subscribe). The transfer shall be on the same terms and conditions (including the date of satisfaction of the consideration for the sale of such shares (such that the Shares to be transferred by Calling Shareholders and the Shares to be transferred by Called Shareholders shall be acquired by the proposed transferee simultaneously)) as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the proposed transferee in respect of the Triggering Transfer, provided that the price per Share offered to Called Shareholders shall be:
- (a) not less than that offered or paid or agreed to be paid by the proposed transferee or any person connected with or any person acting in concert with such person for such Shares whose proposed transfer is to be the subject of the Come Along Notice, save in the case of classes of Share not held by the Calling Shareholders, where the value of such Shares to be transferred shall be calculated and certified by the Auditors, having regard to the rights of the Shares under Article 5, acting as experts not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties; or
- (b) if higher, in circumstances where the proposed transferee or any person connected with or any person acting in concert with such person has acquired any Shares at a higher price during the preceding twelve months, the price shall be not less than the highest price per Share paid or agreed to be paid in respect of any Share so acquired during such preceding twelve months."
- " **9.5.** The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Come Along Notice") which notice shall:
  - (a) include details of the proposed buyer;
  - (b) detail the purchase price and other terms and conditions of payment;
  - (c) detail the proposed date of sale; and
- (d) be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer."
  - 5. To amend Articles 10.1, 10.3, 10.4 and 10.5 of the Articles, so that they will henceforth read as follows:
- " 10.1. To the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1, any Apax Subscriber or Apax Fund which becomes a shareholder may transfer any Shares to any other Apax Fund."
- " **10.3.** Any person in its capacity as general partner of an investment fund partnership may transfer any Shares held by it to any of the partners in those partnerships or any person with a direct or indirect interest in the assets of those partnerships. In addition any holder of Shares which is an investment fund or nominee or trustee for an investment fund may transfer any Shares held by it:
- (a) to any unit holder, shareholder, partner or participant or any person having any other interest in any such fund or to the manager or principal adviser to such investment fund or to any employee of such manager or principal adviser; or
- (b) to any other investment fund managed or advised by the same manager or principal adviser as manages or advises the first mentioned investment fund.

Provided that any transfer pursuant to Article 10.3 shall only be permitted to the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1."

" **10.4.** Any holder may transfer Shares to a "Co-Investment Scheme", being a scheme under which certain officers, employees or partners of a Subscriber or of its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate



or any other vehicle) to acquire Shares which the Subscriber would otherwise acquire. Shares may be transferred in accordance with the rules of a Co-Investment Scheme. A Co-Investment Scheme which holds Shares through a body corporate or another vehicle may transfer such Shares to:

- (a) another body corporate or another vehicle which holds or is to hold Shares for the Co-Investment Scheme; or
- (b) any officer, employee or partner entitled to the Shares under the Colnvestment Scheme.

Provided that any transfer pursuant to Article 10.4 shall only be permitted to the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1."

- " 10.5. Provided that Transferring Shareholders have obtained the prior written consent of Apax required under the provisions of Article 8.1, any holder may transfer Shares under a Tag Along Notice provided an offer has been made and completed in accordance with Article 9.1; or provided the Calling Shareholders have obtained the prior written consent of Apax required under the provisions of Article 8.1, Called Shareholders may transfer Shares pursuant to Article 9.4."
  - 6. To amend Article 11.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:
- " 11.1. The Board shall be entitled (and shall, if so requested by an Apax Director,) at any time following a Cessation Date to serve a written notice (the "Compulsory Transfer Notice") on all or any members of the Departing Employee's Group who hold Shares. The Compulsory Transfer Notice may require the relevant shareholder(s), within ten days of the Compulsory Transfer Notice, to transfer such number and class of Shares held by them to such person(s) falling within the following categories (and in the following order) as may be resolved by the Board (and in the case of C Shares, with the consent of Apax): (i) a person or persons intended to take the Departing Employee's place (whether an existing or future employee of any Group Company), the Company or another nominee or other person pending allocation to an existing or future employee of any Group Company who is intended to take the Departing Employee's place; (ii) any existing Manager shareholder, pro rata to his or her holding of such class of Shares the subject of the Compulsory Transfer Notice; or (iii) any Employee Trust; or (iv) the Company to be bought back subject to law, and at such prices (subject to the price being not less than that provided for in Article 11.2) in each case as are specified in the Compulsory Transfer Notice. In the case of a Compulsory Transfer Notice issued in respect of a Departing Employee's Group, where A Shares required to be transferred were allotted pursuant to the exercise of options over A Shares, the Compulsory Transfer Notice may not be served until six months after the exercise of the relevant options over A Shares but not later than 12 months from the Cessation Date. If the relevant shareholder(s) of the Departing Employee's Group make(s) default in transferring the Shares required to be transferred, the provisions of Article 8.4 shall apply (references therein to the holder, Relevant Securities, transferee and documents being construed in accordance with the provisions of this Article 11 mutatis mutandis)."
  - 7. To add new Articles 11.2A and 11.2B after the current Article 11.2 of the Articles, so that they will read as follows:
- " 11.2. A In the case of a Compulsory Transfer Notice issued in respect of a Departing Employee's Group, where A Shares required to be transferred were allotted pursuant to the exercise of options over A Shares, the determination of Market Value shall be made at the date of the Compulsory Transfer Notice and Article 11.5 shall apply accordingly.
- **11.2.** B For the avoidance of doubt, where A Shares required to be transferred were acquired under any agreement relating to jointly owned equity interests which the Departing Employee's Group and/or an Employee Trust has entered into with the Company, the determination of Market Value shall be made at the Cessation Date."
  - 8. To amend the first paragraph of Article 11.5 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:
- " 11.5. Subject to Articles 11.2A and 11.4, Market Value of the A Shares or C Shares (as the case may be) the subject of the Compulsory Transfer Notice (the "Transferred Shares") shall be the market value of the Transferred Shares as between a willing buyer and a willing seller at the Cessation Date as certified by the Auditors acting as experts and not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties concerned. In arriving at the Market Value of the Transferred Shares, the Auditors shall be instructed to:"
  - 9. To amend Article 13 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:
  - " 13.1. In the event a shareholder holds:
- (a) in excess of 10 per cent. but less than 20 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time to propose to the general meeting the appointment of up to one Director to the Board;
- (b) at least 20 per cent. but less than 40 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time to propose to the general meeting the appointment of up to two Directors to the Board;
- (c) at least 40 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time propose to the general meeting the appointment of three Directors,

and to propose to the general meeting the removal from office of any such Director so appointed and, upon his removal, to propose the appointment of another Director in his place;

**13.2.** The Apax Subscribers shall have the right to appoint a representative to attend as an observer (but not vote) at each and any meeting of the Board and any meeting of any committee of the Board.



- **13.3.** The holder of a majority in number of Ordinary Shares from time to time shall have the right to propose the appointment of a non-executive independent Chairman and to propose the removal of any Chairman so appointed, and, upon his removal, whether by such holder of a majority of Shares or otherwise, to propose the appointment of another Chairman in his place.
- **13.4.** The general meeting may by ordinary resolution appoint as a Director any person who is willing to act as such provided that for so long as any Founder Loan Notes remain outstanding the right to propose the appointment of a Director under this Article 13.4 shall be exercised by the holder(s) of a majority of Ordinary Shares.
- 13.5. For so long as a shareholder (other than ITPU Holdings Limited) has the right to propose the appointment of at least one Director pursuant to Article 13.1 and the relevant shareholder has not exercised this right to propose the appointment of such a Director such shareholder shall have the right to appoint an observer (a "Founder Observer") and to remove any person so appointed and to appoint another person in his place. A Founder Observer shall have the right to attend in person or by teleconference all meetings of the Board. A Founder Observer shall be given all information which as a director of the Company it would be entitled to receive and to receive that information (including notice of meetings) at the same time as it is provided to such Directors. A Founder Observer shall be entitled to attend and speak at any such meetings but shall not be entitled to vote thereat, nor shall a Founder Observer be regarded as an officer or director of the Company."
- 10. To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred six thousand six hundred sixty-six United States Dollars and ten Cent (USD 906,666.10) so as to raise it from its current amount of fourteen million four hundred three thousand five hundred three United States Dollars and eighty Cent (USD 14,403,503.80) represented by two hundred fifty-four million seven hundred sixty-six thousand five hundred ninety-two (254,766,592) Ordinary Shares, two hundred ninety million six hundred eighty-five thousand one hundred eight (290,685,108) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) represented by two hundred eighty-one million three hundred twenty-four thousand eight hundred eighty (281,324,880) Ordinary Shares, three hundred million three hundred ninety-three thousand four hundred sixty-four (300,393,464) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.
- 11. To issue, with a total share premium of eight million one hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-four United States Dollars and ninety Cent (USD 8,159,994.90), (i) twenty-six million five hundred fifty-eight thousand two hundred eighty-eight (26,558,288) Ordinary Shares and (ii) nine million seven hundred eight thousand thee hundred fifty-six (9,708,356) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.
  - 12. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:
- i. (a) five million five hundred ninety-one thousand one hundred fifty-six (5,591,156) Ordinary Shares and (b) two million one hundred fifty-seven thousand two hundred fifty-six (2,157,256) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (together the "Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares"), with payment of a total share premium of one million seven hundred forty-three thousand three hundred ninety-two United States Dollars and seventy Cent (USD 1,743,392.70), by Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."), by a contribution in cash of a total amount of one million nine hundred thirty-seven thousand one hundred three United States Dollars (USD 1,937,103.-), and to allocate such newly issued Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VI Nominees Ltd.;
- ii. (a) fourteen million five hundred thirty-two thousand seven hundred fifty-two (14,532,752) Ordinary Shares and (b) five million six hundred seven thousand two hundred twenty-eight (5,607,228) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (together the "Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares"), with payment of a total share premium of four million five hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and fifty Cent (USD 4,531,495.50), by Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."), by a contribution in cash of a total amount of five million thirty-four thousand nine hundred ninety-five United States Dollars (USD 5,034,995.-), and to allocate such newly issued Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VII Nominees Ltd.;
- iii. (a) one million ninety-four thousand eight hundred ninety-two (1,094,892) Ordinary Shares and (b) four hundred twenty-two thousand four hundred forty-eight (422,448) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (together the "Apax US VII, L.P. Shares"), with payment of a total share premium of three hundred forty-one thousand four hundred one United States Dollars and fifty Cent (USD 341,401.50),



by Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 ("Apax US VII, L.P."), by a contribution in cash of a total amount of three hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-five United States Dollars (USD 379,335.-), and to allocate such newly issued Apax US VII, L.P. Shares to Apax US VII, L.P;

- iv. (a) two million six hundred sixty-nine thousand seven hundred forty-four (2,669,744) Ordinary Shares and (b) seven hundred sixty thousand seven hundred twelve (760,712) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (the "Dr. Jan Hruska Shares"), by Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom, with payment of a total share premium of seven hundred seventy-one thousand eight hundred fifty-two United States Dollars and sixty Cent (USD 771,852.60), by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of eight hundred fifty-seven thousand six hundred fourteen United States Dollars (USD 857,614.-) (the "Receivable 1"), and to allocate the newly issued Dr. Jan Hruska Shares to Dr. Jan Hruska; and
- v. (a) two million six hundred sixty-nine thousand seven hundred forty-four (2,669,744) Ordinary Shares and (b) seven hundred sixty thousand seven hundred twelve (760,712) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (the "Dr. Peter Lammer Shares"), by Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom, with payment of a total share premium of seven hundred seventy-one thousand eight hundred fifty-two United States Dollars and sixty Cent (USD 771,852.60), by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of eight hundred fifty-seven thousand six hundred fourteen United States Dollars (USD 857,614.-) (the "Receivable 2"), and to allocate the newly issued Dr. Peter Lammer Shares to Dr. Peter Lammer;
- 13. To amend Article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 9. to 11. above, as follows:
- 3. Share capital. "The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) and is divided into:
  - (a) 281,324,880 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (b) 300,393,464 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (c) 3,131,020 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
  - (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025."
  - 14. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

## First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to add the following definitions in Article 1 "Definitions and Interpretation" of the Articles:

""Disposal" means any transaction or series of transactions whereby any person or connected persons or group of persons acting in concert purchases or otherwise acquires or obtains the whole or substantially the whole of the undertaking or assets of the Company (excluding, for the avoidance of doubt, a sale and leaseback of any assets of the Company)".

""Founder Observer" has the meaning set out in Article 13.5;"

""Ordinary Share Sale" means:

- (a) the transfer (including any transfer within the meaning of Article 8.2) (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of Ordinary Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company in relation to Ordinary Shares provided that there shall be no Ordinary Share Sale as a result of any transfer pursuant to Article 10; and/or
- (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under the Acts or the Insolvency Act 1986 (as amended from time to time) or otherwise where any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would acquire directly or indirectly beneficial ownership of or over that number of Ordinary Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company in relation to Ordinary Shares."

""Tagged Shares" has the meaning set out in Article 9.2;"

## Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 8.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:



" 8.1. Except for any transfer of Shares pursuant to Articles 9.2, 9.4, 10 or 11 and subject to the further provisions of this Article 8, no Shares shall be transferred without the prior written consent of Apax. Such consent may be given subject to conditions: in particular that the Shares to be transferred (and any Shares derived therefrom) are to be treated for the purposes of Article 11 as being held by the Departing Employee's Group (the relevant Departing Employee being named in the consent). The Board shall decline to register any transfer not made in accordance with the provisions of these Articles."

## Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 8.4 (a) of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

"(a) the Board may authorise any Director to be its agent and such agent shall be deemed to be the duly appointed attorney and agent of the holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Securities to the transferee."

#### Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Articles 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 and 9.5 of the Articles, so that they will henceforth read as follows:

- " 9.1. Subject to Article 9.4, and other than in the case of a Permitted Transfer under Article 10, if at any time a shareholder (the "Transferring Holder") intends to make a transfer of any Shares (the "Transfer"), the Transfer shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered to purchase such number of Shares from each of the other holders of Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares proposed to be the subject of the Transfer) as represents the same percentage of Shares held by each such holder as the Transferring Holder's Percentage on the same terms and conditions and in the case of classes of Share not held by the shareholder proposing to tag along on the same terms and conditions other than as to price, where the value of such Shares to be transferred shall be calculated and certified by the Auditors, having regard to the rights of the Shares under Article 5, acting as experts not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties, as those of the Transfer (the "Proposed Sale Offer"). The Transferring Holder shall give written notice (the "Proposed Sale Notice") to the other holders of Shares of such intended Transfer at least 20 Business Days prior to the date thereof. The Proposed Sale Notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents:
  - (a) the identity of the proposed transferee (the "Proposed Buyer");
  - (b) the purchase price and other terms and conditions of payment;
  - (c) the proposed date of sale (the "Proposed Sale Date"); and
  - (d) the number of Shares proposed to be purchased by the Proposed Buyer (the "Proposed Sale Shares"),

and shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by such holders of Shares who accept the offer pursuant to Article 9.2.

The Proposed Sale Offer shall remain open for acceptance for not less than 21 Business Days. No Proposed Sale Offer shall be required pursuant to Article 9.1 if a Come Along Notice has been served under Article 9.5."

- " 9.2. Any holder shall be entitled, by written notice (a "Tag Along Notice") given to the Transferring Holders within 21 Business Days of receipt of the Proposed Sale Notice, to sell the equivalent of the Transferring Holder's Percentage of Shares held by him (the "Tagged Shares") to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those of the Proposed Sale Offer (including the date of satisfaction of the consideration for the sale of such shares). For the purposes of Article 9.1, "Transferring Holder's Percentage" means the number of Shares which the Transferring Holder has offered for sale as a percentage of the total number of Shares held by the Transferring Holder."
- " 9.3. If any holder gives a Tag Along Notice in accordance with the provisions of Article 9.2, no Shares shall actually be transferred by the Transferring Holder(s) pursuant to the Transfer unless and until the Proposed Buyer acquires the Tagged Shares in accordance with the provisions of Article 9.1 from each holder and the Proposed Sale Shares and Tagged Shares shall be acquired by the Proposed Buyer simultaneously."
- " 9.4. If the effect of any bona fide arm's length transfer of any Shares (the "Triggering Transfer") would, if registered, result in there being a Sale (or prior to the date of redemption of the Founder Loan Notes, result in there being an Ordinary Share Sale), the holder of such Shares (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the "Calling Shareholders") shall, subject to the provisions of Article 9.5, have the right to require all the other holders of Shares or options or other rights to subscribe (the "Called Shareholders") to transfer within one Business Day of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders all (but not some only) of their Shares (including any acquired by them after service of the Come Along Notice, including, but not limited to, Shares issued on exercise of any options or other rights to subscribe). The transfer shall be on the same terms and conditions (including the date of satisfaction of the consideration for the sale of such shares (such that the Shares to be transferred by Calling Shareholders and the Shares to be transferred by Called Shareholders shall be acquired by the proposed transferee



simultaneously)) as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the proposed transferee in respect of the Triggering Transfer, provided that the price per Share offered to Called Shareholders shall be:

- (a) not less than that offered or paid or agreed to be paid by the proposed transferee or any person connected with or any person acting in concert with such person for such Shares whose proposed transfer is to be the subject of the Come Along Notice, save in the case of classes of Share not held by the Calling Shareholders, where the value of such Shares to be transferred shall be calculated and certified by the Auditors, having regard to the rights of the Shares under Article 5, acting as experts not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties; or
- (b) if higher, in circumstances where the proposed transferee or any person connected with or any person acting in concert with such person has acquired any Shares at a higher price during the preceding twelve months, the price shall be not less than the highest price per Share paid or agreed to be paid in respect of any Share so acquired during such preceding twelve months."
- " **9.5.** The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Come Along Notice") which notice shall:
  - (a) include details of the proposed buyer;
  - (b) detail the purchase price and other terms and conditions of payment;
  - (c) detail the proposed date of sale; and
- (d) be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer."

## Fifth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Articles 10.1, 10.3, 10.4 and 10.5 of the Articles, so that they will henceforth read as follows:

- " 10.1. To the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1, any Apax Subscriber or Apax Fund which becomes a shareholder may transfer any Shares to any other Apax Fund."
- " **10.3.** Any person in its capacity as general partner of an investment fund partnership may transfer any Shares held by it to any of the partners in those partnerships or any person with a direct or indirect interest in the assets of those partnerships. In addition any holder of Shares which is an investment fund or nominee or trustee for an investment fund may transfer any Shares held by it:
- (a) to any unit holder, shareholder, partner or participant or any person having any other interest in any such fund or to the manager or principal adviser to such investment fund or to any employee of such manager or principal adviser; or
- (b) to any other investment fund managed or advised by the same manager or principal adviser as manages or advises the first mentioned investment fund.

Provided that any transfer pursuant to Article 10.3 shall only be permitted to the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1."

- " 10.4. Any holder may transfer Shares to a "Co-Investment Scheme", being a scheme under which certain officers, employees or partners of a Subscriber or of its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire Shares which the Subscriber would otherwise acquire. Shares may be transferred in accordance with the rules of a Co-Investment Scheme. A Co-Investment Scheme which holds Shares through a body corporate or another vehicle may transfer such Shares to:
  - (a) another body corporate or another vehicle which holds or is to hold Shares for the Co-Investment Scheme; or
  - (b) any officer, employee or partner entitled to the Shares under the Colnvestment Scheme.

Provided that any transfer pursuant to Article 10.4 shall only be permitted to the extent that such transfer is in good faith and not intended (in whole or in part) to frustrate the provisions of Article 9.1."

" 10.5. Provided that Transferring Shareholders have obtained the prior written consent of Apax required under the provisions of Article 8.1, any holder may transfer Shares under a Tag Along Notice provided an offer has been made and completed in accordance with Article 9.1; or provided the Calling Shareholders have obtained the prior written consent of Apax required under the provisions of Article 8.1, Called Shareholders may transfer Shares pursuant to Article 9.4."

## Sixth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 11.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

" 11.1. The Board shall be entitled (and shall, if so requested by an Apax Director,) at any time following a Cessation Date to serve a written notice (the "Compulsory Transfer Notice") on all or any members of the Departing Employee's Group who hold Shares. The Compulsory Transfer Notice may require the relevant shareholder(s), within ten days of the Compulsory Transfer Notice, to transfer such number and class of Shares held by them to such person(s) falling



within the following categories (and in the following order) as may be resolved by the Board (and in the case of C Shares, with the consent of Apax): (i) a person or persons intended to take the Departing Employee's place (whether an existing or future employee of any Group Company), the Company or another nominee or other person pending allocation to an existing or future employee of any Group Company who is intended to take the Departing Employee's place; (ii) any existing Manager shareholder, pro rata to his or her holding of such class of Shares the subject of the Compulsory Transfer Notice; or (iii) any Employee Trust; or (iv) the Company to be bought back subject to law, and at such prices (subject to the price being not less than that provided for in Article 11.2) in each case as are specified in the Compulsory Transfer Notice. In the case of a Compulsory Transfer Notice issued in respect of a Departing Employee's Group, where A Shares required to be transferred were allotted pursuant to the exercise of options over A Shares, the Compulsory Transfer Notice may not be served until six months after the exercise of the relevant options over A Shares but not later than 12 months from the Cessation Date. If the relevant shareholder(s) of the Departing Employee's Group make(s) default in transferring the Shares required to be transferred, the provisions of Article 8.4 shall apply (references therein to the holder, Relevant Securities, transferee and documents being construed in accordance with the provisions of this Article 11 mutatis mutandis)."

#### Seventh resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to add new Articles 11.2A and 11.2B after the current Article 11.2 of the Articles, so that they will read as follows:

- " 11.2. A In the case of a Compulsory Transfer Notice issued in respect of a Departing Employee's Group, where A Shares required to be transferred were allotted pursuant to the exercise of options over A Shares, the determination of Market Value shall be made at the date of the Compulsory Transfer Notice and Article 11.5 shall apply accordingly.
- **11.2.** B For the avoidance of doubt, where A Shares required to be transferred were acquired under any agreement relating to jointly owned equity interests which the Departing Employee's Group and/or an Employee Trust has entered into with the Company, the determination of Market Value shall be made at the Cessation Date."

#### Eighth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend the first paragraph of Article 11.5 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

" 11.5. Subject to Articles 11.2A and 11.4, Market Value of the A Shares or C Shares (as the case may be) the subject of the Compulsory Transfer Notice (the "Transferred Shares") shall be the market value of the Transferred Shares as between a willing buyer and a willing seller at the Cessation Date as certified by the Auditors acting as experts and not arbitrators (or, if the Auditors are unable to act for any reason, an Independent Expert) and whose determination shall be final and binding on the parties concerned. In arriving at the Market Value of the Transferred Shares, the Auditors shall be instructed to:"

#### Ninth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 13 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

- " 13.1. In the event a shareholder holds:
- (a) in excess of 10 per cent. but less than 20 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time to propose to the general meeting the appointment of up to one Director to the Board;
- (b) at least 20 per cent. but less than 40 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time to propose to the general meeting the appointment of up to two Directors to the Board;
- (c) at least 40 per cent. of the Ordinary Shares it shall have the right from time to time propose to the general meeting the appointment of three Directors,

and to propose to the general meeting the removal from office of any such Director so appointed and, upon his removal, to propose the appointment of another Director in his place;

- **13.2.** The Apax Subscribers shall have the right to appoint a representative to attend as an observer (but not vote) at each and any meeting of the Board and any meeting of any committee of the Board.
- **13.3.** The holder of a majority in number of Ordinary Shares from time to time shall have the right to propose the appointment of a non-executive independent Chairman and to propose the removal of any Chairman so appointed, and, upon his removal, whether by such holder of a majority of Shares or otherwise, to propose the appointment of another Chairman in his place.
- **13.4.** The general meeting may by ordinary resolution appoint as a Director any person who is willing to act as such provided that for so long as any Founder Loan Notes remain outstanding the right to propose the appointment of a Director under this Article 13.4 shall be exercised by the holder(s) of a majority of Ordinary Shares.



13.5. For so long as a shareholder (other than ITPU Holdings Limited) has the right to propose the appointment of at least one Director pursuant to Article 13.1 and the relevant shareholder has not exercised this right to propose the appointment of such a Director such shareholder shall have the right to appoint an observer (a "Founder Observer") and to remove any person so appointed and to appoint another person in his place. A Founder Observer shall have the right to attend in person or by teleconference all meetings of the Board. A Founder Observer shall be given all information which as a director of the Company it would be entitled to receive and to receive that information (including notice of meetings) at the same time as it is provided to such Directors. A Founder Observer shall be entitled to attend and speak at any such meetings but shall not be entitled to vote thereat, nor shall a Founder Observer be regarded as an officer or director of the Company."

#### Tenth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred six thousand six hundred sixty-six United States Dollars and ten Cent (USD 906,666.10) so as to raise it from its current amount of fourteen million four hundred three thousand five hundred three United States Dollars and eighty Cent (USD 14,403,503.80) represented by two hundred fifty-four million seven hundred sixty-six thousand five hundred ninety-two (254,766,592) Ordinary Shares, two hundred ninety million six hundred eighty-five thousand one hundred eight (290,685,108) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) represented by two hundred eighty-one million three hundred twenty-four thousand eight hundred eighty (281,324,880) Ordinary Shares, three hundred million three hundred ninety-three thousand four hundred sixty-four (300,393,464) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

#### Eleventh resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with a total share premium of eight million one hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-four United States Dollars and ninety Cent (USD 8,159,994.90), (i) twenty-six million five hundred fifty-eight thousand two hundred eighty-eight (26,558,288) Ordinary Shares and (ii) nine million seven hundred eight thousand thee hundred fifty-six (9,708,356) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

## Subscription/Payment

There now appears Me Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of (i) Apax Europe VI Nominees Ltd., (ii) Apax Europe VII Nominees Ltd., (iii) Apax US VII, L.P., (iv) Dr. Jan Hruska and (v) Dr. Peter Lammer, all prenamed, by virtue of the proxies given under private seal above-mentioned.

- 1) Apax Europe VI Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VI Nominees Shares, with payment of a total share premium of one million seven hundred forty-three thousand three hundred ninety-two United States Dollars and seventy Cent (USD 1,743,392.70) to be linked to the respective share class as stated in the below subscription table (the "Subscription Table") and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one million nine hundred thirty-seven thousand one hundred three United States Dollars (USD 1,937,103.-).
- 2) Apax Europe VII Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VII Nominees Shares, with payment of a total share premium of four million five hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and fifty Cent (USD 4,531,495.50) to be linked to the respective share class as stated in the Subscription Table and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of five million thirty-four thousand nine hundred ninety-five United States Dollars (USD 5,034,995.-).
- 3) Apax US VII, L.P., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax US VII, L.P. Shares, with payment of a total share premium of three hundred forty-one thousand four hundred one United States Dollars and fifty Cent (USD 341,401.50) to be linked to the respective share class as stated in the Subscription Table and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of three hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-five United States Dollars (USD 379,335.-).

The person appearing declared that all the above-mentioned (i) Apax Europe VI Nominees Shares, (ii) Apax Europe VII Nominees Shares and (iii) Apax US VII, L.P. Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven million three hundred fifty-one thousand four hundred thirty-three United States Dollars (USD 7,351,433.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

4) Dr. Jan Hruska, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to the Dr. Jan Hruska Shares, with payment of a total share premium of seven hundred seventy-one thousand eight hundred fifty-two United States Dollars and sixty Cent (USD 771,852.60) to be linked to the respective share class as stated in the Subscription Table and to



make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of the Receivable 1 (the "Contribution 1").

For the purpose of registration, the Contribution 1 has been valued at a net aggregate amount of eight hundred fifty-seven thousand six hundred fourteen United States Dollars (USD 857,614.-).

5) Dr. Peter Lammer, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to the Dr. Peter Lammer Shares, with payment of a total share premium of seven hundred seventy-one thousand eight hundred fifty-two United States Dollars and sixty Cent (USD 771,852.60) to be linked to the respective share class as stated in the Subscription Table and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of the Receivable 2 (the "Contribution 2", and together with the Contribution 1, the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution 2 has been valued at a net aggregate amount of eight hundred fifty-seven thousand six hundred fourteen United States Dollars (USD 857,614.-).

The Receivable 1 and the Receivable 2 are together referred to as the "Receivables".

Dr. Jan Hruska and Dr. Peter Lammer, both prenamed, (together, the "Subscribers"), acting through their duly appointed attorney, each declare that their Receivables, each held by them against Shield Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité lmiitée), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.202 ("Shield Lux 2"), which are hereby contributed in kind, are free of any lien and that there exists no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their respective Receivables to the Company.

Proof of the ownership by each Subscriber of its Receivable has been given to the undersigned notary.

The Subscribers, acting through their duly appointed attorney, declare that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 8 October 2010, signed by Mr Geoffrey Henry, in his capacity as director (gérant) of the Company and Ms Isabelle Probstel, in her capacity as director (gérant) of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of Shield Lux 2 as at the date of the Contribution, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

	Subscription Table:		
Subscriber:	Number and class of shares in	Share premium	Total subscription
	the Company of USD 0.025	linked to share class:	value:
	each:		
Apax Europe VI Nominees	5,591,156 Ordinary Shares	USD 1,258,010.10	USD 1,937,103
	2,157,256 Preference Shares	USD 485,382.60	
Apax Europe VII Nominees	14,532,752 Ordinary Shares	USD 3,269,869.20	USD 5,034,995
	5,607,228 Preference Shares	USD 1,261,626.30	
Apax US VII, L.P	1,094,892 Ordinary Shares	USD 246,350.70	USD 379,335
	422,448 Preference Shares	USD 95,050.80	
Dr. Jan Hruska	2,669,744 Ordinary Shares	USD 600,692.40	USD 857,614
•	760,712 Preference Shares	USD 171,160.20	
Dr. Peter Lammer	2,669,744 Ordinary Shares	USD 600,692.40	USD 857,614
	760,712 Preference Shares	USD 171,160.20	

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the	Share premium
	Company	linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd	51,890.376 Ordinary Shares	USD 11,675,334.92
	2,652,440 Preference Shares	USD 596,799.69
	6,324,000 Deferred Shares	USD 1,422,900
Apax Europe VII Nominees Ltd	134,875,584 Ordinary Shares	USD 30,347,006.84
	6,894,336 Preference Shares	USD 1,551,226.16
	16,437,600 Deferred Shares	USD 3,698,460
Apax US VII, L.P	10,161,456 Ordinary Shares	USD 2,286,327.78
	519,416 Preference Shares	USD 116,869.10
	1,238,400 Deferred Shares	USD 278,640
Dr. Jan Hruska	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Dr. Peter Lammer	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Richard Jacobs	832,848 C Shares	USD 1,644,882.65
Peter Norman	10,992 C Shares	USD 21,714.69



Sophos Nominees Limited	3,131,020 A Shares 1,680,608 C Shares	USD 868,858.79 USD 3,319,208.21
Stephen Munford	1,000,000 C Shares	USD 1,975,000
Jane Norman	32,984 C Shares	USD 65,143.87
Total	281,324,880 Ordinary Shares	USD 63,298,099.58
	300,393,464 Preference Shares	USD 67,588,531.63
	24,000,000 Deferred Shares	USD 5,400,000
	3,131,020 A Shares	USD 868,858.79
	3,557,432 C Shares	USD 7,025,949.42

#### Twelfth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under resolutions 9 and 10 above, as follows:

- 3. Share capital. "The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) and is divided into:
  - (a) 281,324,880 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (b) 300,393,464 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (c) 3,131,020 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
  - (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
  - (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025."

There being no further business, the meeting is closed.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000).

#### Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

#### Ont comparu:

- 1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");
- 2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");
- 3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, lles Caimans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P.");
- 4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;
  - 5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni;
  - 6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;
  - 7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume Uni;
- 8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122;
  - 9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, Royaume-Uni; et
  - 10) Madame Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni,



ici tous représentées par Me Laurent Thailly, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en octobre 2010.

- I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.
- II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Pentagon Holdings S.à r.l. (anciennement Shield Topco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatorze millions quatre cent trois mille cinq cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 14.403.503,80), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés (i) par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1669 daté du 17 août 2010, (ii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1792 daté du 2 septembre 2010, (iii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1878 daté du 13 septembre 2010 et (iv) par un acte en date du 10 août 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Suite à ces déclarations, les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Ajouter les définitions suivantes dans l'Article 1 "Définitions and Interprétation" des Statuts:

""Cession" signifie toute transaction ou série de transactions par laquelle une personne ou des personnes liées ou des groupes de personnes agissant de concert achètent ou acquièrent ou obtiennent tout ou une partie substantielle des biens ou des actifs de la Société (excluant pour éviter tout doute une vente ou un leaseback de tous les actifs de la Société);

""Observateur de Fondateur" a la signification donnée à l'Article 13.5;"

""Parts Sociales de Retrait" a la signification donnée à l'Article 9.2;"

- ""Vente de Part Sociale Ordinaire" signifie:
- (a) le transfert (incluant tout transfert dans le sens de l'Article 8.2) (que ce soit à travers une transaction ou une série de transactions) de Parts Sociales ayant pour résultat que toute personne (ou toutes personnes liées les unes avec les autres, ou personnes agissant de concert) aurait le titre légal ou économique sur un nombre de Parts Sociales Ordinaires qui au total conférerait plus de 50 pour cent des droits de vote pouvant être exercés lors d'assembles générales de la Société en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires sous réserve qu'il n'y a pas de Vente de Part Sociale Ordinaire en conséquence de tout transfert dans le cadre de l'Article 10; et/ou
- (b) toute forme de réorganisation du capital ou schéma d'arrangement ou similaire dans le cadre des "Acts or the Insolvency Act 1986" (tels que modifiés au fil du temps) ou autre lorsqu'une personne (ou toutes personnes liées les unes avec les autres, ou personnes agissant de concert) aurait acquis directement ou non le titre économique de ou sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires qui au total conférerait plus de 50 pour cent des droits de vote pouvant normalement être exercés lors d'assembles générales de la Société en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires;"
  - 2. Modifier l'Article 8.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
- "8.1. Sauf pour tout transfert de Parts Sociales en vertu des Articles 9.2, 9.4, 10 ou 11 et sous réserve des dispositions supplémentaires du présent Article 8, aucune Part Sociale ne peut être transférée sans le consentement écrit d'Apax. Un tel consentement peut être accordé à certaines conditions: en particulier que les Parts Sociales à transférer (et toute Parts Sociales qui y sont liées) soient traitées aux fins visées par l'Article 11 comme détenues par le Groupe de l'Employé Partant (l'Employé Partant concerné étant désigné dans le consentement). Le Conseil déclinera l'enregistrement de tout transfert non effectué conformément aux dispositions des présent Statuts."
  - 3. Modifier l'Article 8.4 (a) des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
- "(a) le Conseil peut autoriser tout Gérant à agir en tant que son agent, et cet agent sera considéré comme le mandataire et l'agent dûment nommé du détenteur avec les pleins pouvoirs pour exécuter, réaliser et livrer au nom et pour le compte du détenteur tous les documents nécessaires pour donner effet le transfert des Titres Concernés au cessionnaire".
  - 4. Modifier les Articles 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:
- " 9.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 9.4, et sauf dans le cas d'un Transfert Autorisé selon l'Article 10, si à tout moment un associé (l'"Associé Transférant") souhaite réaliser un transfert de toute Part Sociale (le "Transfert"), le Transfert ne doit pas être réalisé sauf si le cessionnaire proposé a fait l'offre inconditionnelle d'acheter une telle quantité de Parts Sociales à chacun des autres associés (autres que les Parts Sociales détenues par tout détenteur connecté à ou agissant de concert avec le cessionnaire proposé des Parts Sociales proposées comme faisant l'objet du Transfert) respectant le même pourcentage de Parts Sociales détenu par chacun de ces détenteurs que le Pourcentage de l'Associé Transférant, selon les mêmes termes et conditions, et dans le cas des classes de Parts Sociales non détenues par l'associé provoquant le retrait conjoint selon les mêmes termes et conditions, autres que le prix, la valeur desdites Parts Sociales devant être calculée et certifiée par les Commissaires aux Comptes, eu égard aux droits des Parts Sociales selon l'Article



- 5, agissant comme experts et non comme arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination sera finale et exécutoire pour les parties, que celles du transfert (l'"Offre de Vente Proposée"). L'Associé Transférant doit donner un avis écrit (l'"Notification de Vente Proposée") aux autres détenteurs de Parts Sociales du Transfert visé au moins 20 Jours Ouvrables avant la date dudit transfert. La Notification de Vente Proposée doit établir, dans la mesure où cela n'est pas précisé par les documents joints:
  - (a) l'identité du cessionnaire proposé (Le "Cessionnaire Proposé");
  - (b) le prix d'achat et autres modalités de paiement;
  - (c) la date proposée pour la vente (la "Date de Vente Proposée"); et
- (d) le nombre de Parts Sociales que le Cessionnaire Proposé prévoit d'acheter (les "Parts Sociales Proposées pour la Vente"),

et doit être accompagnée de tous les documents requis devant être exécutés par ce détenteur de Parts Sociales qui accepte l'offre conformément à l'Article 9.2.

- L'Offre de Vente Proposée doit rester ouverte pour acceptation pour pas moins de 21 Jours Ouvrables. Aucune Offre de Vente Proposée n'est requise conformément à l'Article 9.1 si une Notification de Sortie Conjointe a été notifiée dans le cadre de l'Article 9.5."
- " 9.2. Tout détenteur a le droit, par notification écrite (une "Notification de Retrait Conjoint") donné aux Associés Transférants dans un délai de 21 Jours Ouvrables après réception de la Notification de Vente Proposée, de vendre l'équivalent du Pourcentage de l'Associé Transférant des Parts Sociales lui appartenant (les "Parts Sociales de Retrait") au Cessionnaire Proposé selon les mêmes termes et conditions que ceux de l'Offre de Vente Proposée (incluant la date de paiement de la contrepartie pour la vente de ces parts sociales). Aux fins visées par l'Article 9.1, "Pourcentage de l'Associé Transférant" désigne le nombre de Parts Sociales que l'Associé Transférant a mises à la vente en tant que pourcentage du nombre total de Parts Sociales détenues par l'Associé Transférant."
- " 9.3. Si tout détenteur donne une Notification de Retrait Conjoint conformément aux dispositions de l'Article 9.2, aucune Part Sociale ne peut être effectivement transférée par le ou les Associé(s) Transférant(s) au titre du Transfert sauf si et jusqu'à ce que le Cessionnaire Proposé acquière les Parts Sociales de Retrait conformément aux dispositions de l'Article 9.1 auprès de chaque détenteur et les Parts Sociales Proposées pour la Vente et les Parts Sociales de Retrait devront être acquises par le Cessionnaire Proposé en même temps."
- " 9.4. Si l'effet de tout transfert de bonne foi de toute Part Sociale (le "Transfert Déclenchant") effectué aux conditions du marché résulte, s'il est enregistré, en une Vente (ou avant la date de rachat des Founder Loan Notes, débouche sur une Vente de Part Sociale Ordinaire), le détenteur de ces Parts Sociales (ou, s'il y a plus d'un détenteur de ces Parts Sociales, n'importe lequel d'entre eux) (les "Associés Appelants"), sous réserve des dispositions de l'Article 9.5, a le droit d'exiger de tous les autres détenteurs de Parts Sociales ou d'options ou d'autre droits, de souscrire (les "Associés Appelés") au transfert dans un délai d'un Jour Ouvrable à compter de la demande par les Associés Appelants par avis écrit aux Associés Appelés de toutes (et non de quelques unes seulement) leurs Parts Sociales (y compris toute Part Sociale acquise par eux après la Notification de Sortie Conjointe, y compris, mais sans s'y limiter, les Parts Sociales émises sur l'exercice de toute option ou autre droit à souscrire). Le transfert doit se faire selon les mêmes termes et conditions (incluant la date de paiement de la contrepartie pour la vente de ces parts sociales (de telle sorte que les Parts Sociales à transférer par les Associés Appelés devront être acquises par le cessionnaire proposé en même temps)) qu'il aura été convenu entre les Associés Appelants et le cessionnaire proposé concernant le Transfert Déclenchant, pour autant que le prix par Part Sociale offert aux Associés Appelés soit:
- (a) non inférieur au prix offert ou payé ou convenu d'être payé parle cessionnaire proposé ou toute personne connectée à ou toute personne agissant de concert avec ladite personne pour ces Parts Sociales dont le transfert proposé fera l'objet de la Notification de Sortie Conjointe, sauf dans le cas de classes de Part Sociale non détenues par les Associés Appelants, où la valeur de ces Parts Sociales à transférer doit être calculée et certifiée par les Commissaires aux Comptes, eu égard aux droits des Parts Sociales en vertu de l'Article 5, agissant comme experts et non comme arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination doit être finale et obligatoire pour toutes les parties; ou
- (b) s'il est supérieur, dans les cas où le cessionnaire proposé ou toute personne connectée à ou toute personne agissant de concert avec ladite personne a acquis toute Part Sociale à un prix plus élevé pendant les douze mois précédents, le prix ne doit pas être inférieur au prix le plus haut par Part Sociale payé ou convenu d'être payé eu égard à toute Part Sociale acquise ainsi pendant ces douze mois précédents."
- " **9.5.** Le droit des Associés Appelants sera exercé par les Associés Appelants sur notification écrite aux Associés Appelés (la "Notification de Sortie Conjointe"), et cette notification doit:
  - (a) inclure des informations sur l'acheteur proposé;
  - (b) préciser le prix d'achat et autres termes et conditions de paiement;
  - (c) indiquer la date proposée pour la vente; et
- (d) être accompagnée d'exemplaires de tous les documents devant être signés par les Associés Appelés afin de donner effet au transfert requis."



- 5. Modifier les Articles 10.1, 10.3, 10.4 et 10.5 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:
- " 10.1. Dans la mesure où un tel transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en tout ou partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1, tout Souscripteur Apax ou Fonds Apax qui devient un associé peut transférer toute Part Sociale en faveur de tout autre Fonds Apax."
- " 10.3. Toute personne, en sa qualité d'associé gérant commandité d'un partenariat de fonds d'investissement peut transférer toute Part Sociale lui appartenant en faveur de tout partenaire dans ces partenariats ou en faveur de toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans les actifs de ces partenariats. De plus, tout détenteur de Parts Sociales qui est un fonds d'investissement ou un prête-nom ou un fiduciaire pour un fonds d'investissement, peut transférer toute Part Sociale lui appartenant:
- (a) en faveur de tout détenteur d'unité, associé, partenaire ou participant ou de toute personne disposant de tout autre intérêt dans ledit fonds, ou en faveur du gérant ou conseiller principal de ce fonds d'investissement ou de tout employé dudit gérant ou conseiller principal; ou
- (b) en faveur de tout autre fonds d'investissement géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller principal qui gère ou conseille le premier fonds d'investissement mentionné.

A la condition que tout transfert fait conformément à l'Article 10.3 ne doit être permis que dans la mesure où ledit transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en tout ou partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1."

- " 10.4. Tout détenteur peut transférer des Parts Sociales en faveur d'un "Plan de Co-Investissement", plan selon lequel certains cadres, employés ou partenaires d'un Souscripteur ou de son conseiller ou gérant ont le droit (en tant qu'individus ou via une personne morale ou toute autre entité) d'acquérir des Parts Sociales que le Souscripteur sinon acquérerait. Les Parts Sociales peuvent être transférées conformément aux règles d'un Plan de Co-Investissement. Un Plan de Co-Investissement qui détient des Parts Sociales via une personne morale ou toute autre entité peut transférer ces Parts Sociales en faveur:
- (a) d'une autre personne morale ou toute autre entité qui détient ou détiendra des Parts Sociales pour le Plan de Co-Investissement; ou
  - (b) de tout cadre, employé ou partenaire ayant droit aux Parts Sociales selon le Plan de Co-Investissement.

A la condition que tout transfert fait conformément à l'Article 10.4 ne doit être permis que dans la mesure où ledit transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en entier ou en partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1."

- "10.5 Sous réserve que les Associés Transférants aient obtenu l'accord préalable d'Apax dans le cadre de l'Article 8.1, tout détenteur de Parts Sociales peut transférer des Parts Sociales sur base d'une Notification de Retrait Conjoint sous réserve qu'une offre ait été faite et complétée conformément à l'Article 9.1, ou sous réserve que les Associés Appelants aient obtenu l'accord préalable d'Apax conformément à l'Article 8.1, les Associés Appelés peuvent transférer des Parts Sociales conformément à l'Article 9.4."
  - 6. Modifier l'Article 11.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
- " 11.1. Le Conseil a le droit (et le devoir, si un Gérant Apax en fait la demande), à tout moment suivant la Date d'Arrêt, de signifier une notification écrite (la "Notification de Transfert Obligatoire") à tout membre du Groupe d'Employé Partant qui détient des Parts Sociales. La Notification de Transfert Obligatoire peut exiger du ou des associés concernés, dans un délai de dix jours suivant la Notification de Transfert Obligatoire, de transférer le nombre et la classe de Parts Sociales détenues par eux à cette ou ces personnes appartenant aux catégories suivantes (et dans l'ordre suivant) que peut déterminer le Conseil (et dans le cas des Parts Sociales C, avec le consentement d'Apax): (i) une personne ou plusieurs personnes prévues pour prendre la place de l'Employé Partant (qu'il s'agisse d'un employé existant ou futur de toute Société du Groupe), la Société ou un autre prête-nom ou une autre personne en attente d'affectation à la place d'un employé existant ou futur de toute Société du Groupe devant prendre la place de l'Employé Partant; (ii) tout associé Gérant existant, au prorata de la classe de Parts Sociales qu'il possède et qui sont sujettes à la Notification de Transfert Obligatoire; ou (iii) toute Fiducie d'Employés; ou (iv) la Société, à racheter suivant la loi, et aux prix (sous réserve que le prix ne soit pas inférieur à celui prévu par l'Article 11.2) tels qu'ils sont à chaque fois précisés dans la Notification de Transfert Obligatoire. Pour le cas d'une Notification de Transfert Obligatoire émise concernant le Groupe d'Employé Partant, lorsque les Parts Sociales A devant être transférées ont été allouées en conformité avec l'exercice des options sur les Parts Sociales A, la Notification de Transfert Obligatoire peut en pas être donnée jusqu'à six mois après l'exercice des options concernées sur les Parts Sociales A mais pas plus tard que 12 mois à partir de la Date d'Arrêt. Si le ou les associés du Groupe d'Employé Partant ne transfèrent pas les Parts Sociales devant être transférées, les dispositions de l'Article 8.4 seront appliquées (les références qui y sont incluses concernant le détenteur, les Titres Concernés, le cessionnaire et les documents étant à interpréter conformément aux dispositions de cet Article 11 mutadis mutandis)."
  - 7. Ajouter de nouveaux Articles 11.2A et 11.2B après l'actuel Article 11.2 des Statuts, afin qu'ils aient la teneur suivante:
- " 11.2. A Dans le cas d'une Notification de Transfert Obligatoire émise en rapport avec un Groupe d'Employé Partant, lorsque des Parts Sociales A qui devaient être transférées ont été allouées suite à l'exercice d'options sur des Parts Sociales A, la détermination de la Valeur de Marché doit être faite à la date de la Notification de Transfert Obligatoire et l'Article 11.5 doit d'appliquer en conséquence.



- **11.2.** B Pour éviter tout doute, lorsque des Parts Sociales A devant être transférées ont été achetées dans le cadre de tout contrat en rapport avec des intérêts détenus conjointement exécuté par un Groupe d'Employé Partant et/ou une Fiducie d'Employés avec la Société, la détermination de la Valeur doit être faite après la Date d'Arrêt."
  - 8. Modifier l'Article 11.5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
- " 11.5. Sous réserve des dispositions des Articles 11.2A et 11.4, la Valeur de Marché des Parts Sociales A ou des Parts Sociales C (selon le cas) sujettes à la Notification de Transfert Obligatoire (les "Parts Sociales Transférées") correspondra à la Valeur de Marché des Parts Sociales Transférées entre un acheteur volontaire et un vendeur volontaire à la Date d'Arrêt comme certifié par les Commissaires aux Comptes agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination sera finale et exécutoire pour toutes les parties concernées. Pour aboutir à la Valeur de Marché des Parts Sociales Transférées, les Commissaires aux Comptes recevront l'instruction de:"
  - 9. Modifier l'Article 13 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante
  - "13.1 Dans le cas où un associé détient:
- (a) plus de 10 pourcents mais moins de 20 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à un Gérant au Conseil;
- (b) un minimum de 20 pourcents mais moins de 40 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à deux Gérants au Conseil;
- (c) un minimum de 40 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à trois Gérants;
- et de proposer à l'assemblée générale la révocation de tout Gérant ainsi nommé et, lors de sa révocation, de proposer la nomination d'un autre Gérant à sa place.
- **13.2.** Les Souscripteurs Apax ont le droit de nommer un représentant pour assister comme observateur (mais sans voter) à toute réunion du Conseil et à toute réunion d'un comité du Conseil.
- **13.3.** Le détenteur d'une majorité en nombre des Parts Sociales Ordinaires aura le droit de proposer la nomination d'un Président indépendant et de proposer la révocation de tout Président du conseil ainsi nommé et, lors de sa révocation, que ce soit par ledit détenteur d'une majorité des Parts Sociales ou autrement, de proposer la nomination d'un autre Président à sa place.
- **13.4.** L'assemblée générale peut par résolution ordinaire, nommer comme Gérant toute personne disposée à agir à ce titre à la condition que aussi longtemps que des Billets d'Emprunt de Fondateur sont encore émis le droit de nommer un Gérant dans le cadre de l'Article 13.4 doit être exercé par les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales Ordinaires.
- 13.5. Aussi longtemps qu'un associé (autre que ITPU Holdings Limited) a le droit de nommer au moins un Gérant conformément à l'Article 13.1 et que l'associé en question n'a pas exercé ce droit de nommer un Gérant cet associé doit avoir le droit de nommer un observateur (l'"Observateur du Fondateur") et de révoquer toute personne ainsi nommée et de nommer une autre personne à sa place. Un Observateur du Fondateur doit avoir le droit d'assister en personne ou par téléconférence à toutes les réunions du Conseil. Un Observateur du Fondateur devra recevoir toutes les informations qu'en tant que gérant de la Société il serait en droit de recevoir et de recevoir toute information (y compris les convocations aux réunions) au même moment qu'elle est fournie à ces gérants. Un Observateur du Fondateur doit avoir le droit d'assister et de parler à toute réunion mais n'est pas autorisé à y voter, et ne doit pas être considéré comme un agent ou un gérant de la Société."
- 10. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent six mille six cent soixante-six dollars américains et dix centimes (USD 906.666.10), pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent trois mille cinq cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 14.403.503,80), représenté par deux cent cinquante-quatre millions sept cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (254.766.592) Parts Sociales Ordinaires, deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent huit (290.685.108) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169.90), représenté par deux cent quatre-vingt-un millions trois cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt (281.324.880) Parts Sociales Ordinaires, trois cent millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quatre (300.393.464) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.
- 11. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 8.159.994,90), (i) vingt-six millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit (26.558.288) Parts Sociales Ordinaires et (ii) neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante-six (9.708.356) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro



point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

- 12. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:
- i. (a) cinq millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-six (5.591.156) Parts Sociales Ordinaires et (b) deux millions cent cinquante-sept mille deux cent cinquante-six (2.157.256) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les "Parts Sociales Apax Europe VI Nominees Ltd."), avec paiement d'une prime d'émission de un million sept cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-douze dollars américains et soixante-dix centimes (USD 1.743.392,70) par Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."), par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent trente-sept mille cent trois dollars américains (USD 1.937.103,-), et allouer ces Parts Sociales Apax Europe VI Nominees Ltd. nouvellement émises à Apax Europe VI Nominees Ltd.;
- ii. (a) quatorze millions cinq cent trente-deux mille sept cent cinquante-deux (14.532.752) Parts Sociales Ordinaires et (b) cinq millions six cent sept mille deux cent vingt-huit (5.607.228) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les "Parts Sociales Apax Europe VII Nominees Ltd."), avec paiement d'une prime d'émission de quatre millions cinq cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars américains et cinquante centimes (USD 4.531.495,50) par Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."), par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 5.034.995,-), et allouer ces Parts Sociales Apax Europe VII Nominees Ltd. nouvellement émises à Apax Europe VII Nominees Ltd.;
- iii. (a) un million quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-douze (1.094.892) Parts Sociales Ordinaires et (b) quatre cent vingt-deux mille quatre cent quarante-huit (422.448) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les "Parts Sociales Apax US VII, L.P."), avec paiement d'une prime d'émission de trois cent quarante-et-un mille quatre cent un dollars américains et cinquante centimes (USD 341.401,50) par Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, lles Caimans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P."), par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 379.335,-), et allouer ces Parts Sociales Apax US VII, L.P. nouvellement émises à Apax US VII, L.P.;
- iv. (a) deux millions six cent soixante-neuf mille sept cent quarante-quatre (2.669.744) Parts Sociales Ordinaires et (b) sept cent soixante mille sept cent douze (760.712) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les "Parts Sociales Dr. Jan Hruska"), par Dr. Jan Hruska, ayant son adresse au Oaklands Friford Heath, Friford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-et-onze mille huit cent cinquante-deux dollars américains et soixante centimes (USD 771.852,60), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit cent cinquante-sept mille six cent quatorze dollars américains (USD 857.614,-) (la "Créance 1"), et allouer ces Parts Sociales Dr. Jan Hruska nouvellement émises à Dr. Jan Hruska; et
- v. (a) deux millions six cent soixante-neuf mille sept cent quarante-quatre (2.669.744) Parts Sociales Ordinaires et (b) sept cent soixante mille sept cent douze (760.712) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les "Parts Sociales Dr. Peter Lammer"), par Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-et-onze mille huit cent cinquante-deux dollars américains et soixante centimes (USD 771.852,60), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit cent cinquante-sept mille six cent quatorze dollars américains (USD 857.614,-) (la "Créance 2"), et allouer ces Parts Sociales Dr. Peter Lammer nouvellement émises à Dr. Peter Lammer.
- 13. Modifier l'Article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 9. à 11. ci-dessus, de la façon suivante:
- **3. Capital social.** "Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169.90), et se divise en:
  - (a) 281.324.880 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (b) 300.393.464 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (c) 3.131.020 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (d) 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (e) 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025."
  - 14. Divers.



Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'ajouter les définitions suivantes dans l'Article 1 "Définitions and Interprétation" des Statuts:

""Cession" signifie toute transaction ou série de transactions par laquelle une personne ou des personnes liées ou des groupes de personnes agissant de concert achètent ou acquièrent ou obtiennent tout ou une partie substantielle des biens ou des actifs de la Société (excluant pour éviter tout doute une vente ou un leaseback de tous les actifs de la Société);"

""Observateur de Fondateur" a la signification donnée à l'Article 13.5;"

""Parts Sociales de Retrait" a la signification donnée à l'Article 9.2;"

"Vente de Part Sociale Ordinaire" signifie:

- (a) le transfert (incluant tout transfert dans le sens de l'Article 8.2) (que ce soit à travers une transaction ou une série de transactions) de Parts Sociales ayant pour résultat que toute personne (ou toutes personnes liées les unes avec les autres, ou personnes agissant de concert) aurait le titre légal ou économique sur un nombre de Parts Sociales Ordinaires qui au total conférerait plus de 50 pour cent des droits de vote pouvant être exercés lors d'assembles générales de la Société en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires sous réserve qu'il n'y a pas de Vente de Part Sociale Ordinaire en conséquence de tout transfert dans le cadre de l'Article 10; et/ou
- (b) toute forme de réorganisation du capital ou schéma d'arrangement ou similaire dans le cadre des "Acts or the Insolvency Act 1986" (tels que modifiés au fil du temps) ou autre lorsqu'une personne (ou toutes personnes liées les unes avec les autres, ou personnes agissant de concert) aurait acquis directement ou non le titre économique de ou sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires qui au total conférerait plus de 50 pour cent des droits de vote pouvant normalement être exercés lors d'assembles générales de la Société en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires;".

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 8.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

"8.1. Sauf pour tout transfert de Parts Sociales en vertu des Articles 9.2, 9.4, 10 ou 11 et sous réserve des dispositions supplémentaires du présent Article 8, aucune Part Sociale ne peut être transférée sans le consentement écrit d'Apax. Un tel consentement peut être accordé à certaines conditions: en particulier que les Parts Sociales à transférer (et toute Parts Sociales qui y sont liées) soient traitées aux fins visées par l'Article 11 comme détenues par le Groupe de l'Employé Partant (l'Employé Partant concerné étant désigné dans le consentement). Le Conseil déclinera l'enregistrement de tout transfert non effectué conformément aux dispositions des présent Statuts."

## Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 8.4 (a) des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

"(a) le Conseil peut autoriser tout Gérant à agir en tant que son agent, et cet agent sera considéré comme le mandataire et l'agent dûment nommé du détenteur avec les pleins pouvoirs pour exécuter, réaliser et livrer au nom et pour le compte du détenteur tous les documents nécessaires pour donner effet le transfert des Titres Concernés au cessionnaire".

## Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier les Articles 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

- " 9.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 9.4, et sauf dans le cas d'un Transfert Autorisé selon l'Article 10, si à tout moment un associé (l'"Associé Transférant") souhaite réaliser un transfert de toute Part Sociale (le "Transfert"), le Transfert ne doit pas être réalisé sauf si le cessionnaire proposé a fait l'offre inconditionnelle d'acheter une telle quantité de Parts Sociales à chacun des autres associés (autres que les Parts Sociales détenues par tout détenteur connecté à ou agissant de concert avec le cessionnaire proposé des Parts Sociales proposées comme faisant l'objet du Transfert) respectant le même pourcentage de Parts Sociales détenu par chacun de ces détenteurs que le Pourcentage de l'Associé Transférant, selon les mêmes termes et conditions, et dans le cas des classes de Parts Sociales non détenues par l'associé provoquant le retrait conjoint selon les mêmes termes et conditions, autres que le prix, la valeur desdites Parts Sociales devant être calculée et certifiée par les Commissaires aux Comptes, eu égard aux droits des Parts Sociales selon l'Article 5, agissant comme experts et non comme arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination sera finale et exécutoire pour les parties, que celles du transfert (l'"Offre de Vente Proposée"). L'Associé Transférant doit donner un avis écrit (l'"Notification de Vente Proposée") aux autres détenteurs de Parts Sociales du Transfert visé au moins 20 Jours Ouvrables avant la date dudit transfert. La Notification de Vente Proposée doit établir, dans la mesure où cela n'est pas précisé par les documents joints:
  - (a) l'identité du cessionnaire proposé (Le "Cessionnaire Proposé");



- (b) le prix d'achat et autres modalités de paiement;
- (c) la date proposée pour la vente (la "Date de Vente Proposée"); et
- (d) le nombre de Parts Sociales que le Cessionnaire Proposé prévoit d'acheter (les "Parts Sociales Proposées pour la Vente"),

et doit être accompagnée de tous les documents requis devant être exécutés par ce détenteur de Parts Sociales qui accepte l'offre conformément à l'Article 9.2.

L'Offre de Vente Proposée doit rester ouverte pour acceptation pour pas moins de 21 Jours Ouvrables. Aucune Offre de Vente Proposée n'est requise conformément à l'Article 9.1 si une Notification de Sortie Conjointe a été notifiée dans le cadre de l'Article 9.5."

- " 9.2. Tout détenteur a le droit, par notification écrite (une "Notification de Retrait Conjoint") donné aux Associés Transférants dans un délai de 21 Jours Ouvrables après réception de la Notification de Vente Proposée, de vendre l'équivalent du Pourcentage de l'Associé Transférant des Parts Sociales lui appartenant (les "Parts Sociales de Retrait") au Cessionnaire Proposé selon les mêmes termes et conditions que ceux de l'Offre de Vente Proposée (incluant la date de paiement de la contrepartie pour la vente de ces parts sociales). Aux fins visées par l'Article 9.1, "Pourcentage de l'Associé Transférant" désigne le nombre de Parts Sociales que l'Associé Transférant a mises à la vente en tant que pourcentage du nombre total de Parts Sociales détenues par l'Associé Transférant."
- " 9.3. Si tout détenteur donne une Notification de Retrait Conjoint conformément aux dispositions de l'Article 9.2, aucune Part Sociale ne peut être effectivement transférée par le ou les Associé(s) Transférant(s) au titre du Transfert sauf si et jusqu'à ce que le Cessionnaire Proposé acquière les Parts Sociales de Retrait conformément aux dispositions de l'Article 9.1 auprès de chaque détenteur et les Parts Sociales Proposées pour la Vente et les Parts Sociales de Retrait devront être acquises par le Cessionnaire Proposé en même temps."
- " 9.4. Si l'effet de tout transfert de bonne foi de toute Part Sociale (le "Transfert Déclenchant") effectué aux conditions du marché résulte, s'il est enregistré, en une Vente (ou avant la date de rachat des Founder Loan Notes, débouche sur une Vente de Part Sociale Ordinaire), le détenteur de ces Parts Sociales (ou, s'il y a plus d'un détenteur de ces Parts Sociales, n'importe lequel d'entre eux) (les "Associés Appelants"), sous réserve des dispositions de l'Article 9.5, a le droit d'exiger de tous les autres détenteurs de Parts Sociales ou d'options ou d'autre droits, de souscrire (les "Associés Appelés") au transfert dans un délai d'un Jour Ouvrable à compter de la demande par les Associés Appelants par avis écrit aux Associés Appelés de toutes (et non de quelques unes seulement) leurs Parts Sociales (y compris toute Part Sociale acquise par eux après la Notification de Sortie Conjointe, y compris, mais sans s'y limiter, les Parts Sociales émises sur l'exercice de toute option ou autre droit à souscrire). Le transfert doit se faire selon les mêmes termes et conditions (incluant la date de paiement de la contrepartie pour la vente de ces parts sociales (de telle sorte que les Parts Sociales à transférer par les Associés Appelés devront être acquises par le cessionnaire proposé en même temps)) qu'il aura été convenu entre les Associés Appelants et le cessionnaire proposé concernant le Transfert Déclenchant, pour autant que le prix par Part Sociale offert aux Associés Appelés soit:
- (a) non inférieur au prix offert ou payé ou convenu d'être payé parle cessionnaire proposé ou toute personne connectée à ou toute personne agissant de concert avec ladite personne pour ces Parts Sociales dont le transfert proposé fera l'objet de la Notification de Sortie Conjointe, sauf dans le cas de classes de Part Sociale non détenues par les Associés Appelants, où la valeur de ces Parts Sociales à transférer doit être calculée et certifiée par les Commissaires aux Comptes, eu égard aux droits des Parts Sociales en vertu de l'Article 5, agissant comme experts et non comme arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination doit être finale et obligatoire pour toutes les parties; ou
- (b) s'il est supérieur, dans les cas où le cessionnaire proposé ou toute personne connectée à ou toute personne agissant de concert avec ladite personne a acquis toute Part Sociale à un prix plus élevé pendant les douze mois précédents, le prix ne doit pas être inférieur au prix le plus haut par Part Sociale payé ou convenu d'être payé eu égard à toute Part Sociale acquise ainsi pendant ces douze mois précédents."
- " **9.5.** Le droit des Associés Appelants sera exercé par les Associés Appelants sur notification écrite aux Associés Appelés (la "Notification de Sortie Conjointe"), et cette notification doit:
  - (a) inclure des informations sur l'acheteur proposé;
  - (b) préciser le prix d'achat et autres termes et conditions de paiement;
  - (c) indiquer la date proposée pour la vente; et
- (d) être accompagnée d'exemplaires de tous les documents devant être signés par les Associés Appelés afin de donner effet au transfert requis."

## Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier les Articles 10.1, 10.3, 10.4 et 10.5 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:



- " 10.1. Dans la mesure où un tel transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en tout ou partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1, tout Souscripteur Apax ou Fonds Apax qui devient un associé peut transférer toute Part Sociale en faveur de tout autre Fonds Apax."
- " 10.3. Toute personne, en sa qualité d'associé gérant commandité d'un partenariat de fonds d'investissement peut transférer toute Part Sociale lui appartenant en faveur de tout partenaire dans ces partenariats ou en faveur de toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans les actifs de ces partenariats. De plus, tout détenteur de Parts Sociales qui est un fonds d'investissement ou un prête-nom ou un fiduciaire pour un fonds d'investissement, peut transférer toute Part Sociale lui appartenant:
- (a) en faveur de tout détenteur d'unité, associé, partenaire ou participant ou de toute personne disposant de tout autre intérêt dans ledit fonds, ou en faveur du gérant ou conseiller principal de ce fonds d'investissement ou de tout employé dudit gérant ou conseiller principal; ou
- (b) en faveur de tout autre fonds d'investissement géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller principal qui gère ou conseille le premier fonds d'investissement mentionné.

A la condition que tout transfert fait conformément à l'Article 10.3 ne doit être permis que dans la mesure où ledit transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en tout ou partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1."

- " 10.4. Tout détenteur peut transférer des Parts Sociales en faveur d'un "Plan de Co-Investissement", plan selon lequel certains cadres, employés ou partenaires d'un Souscripteur ou de son conseiller ou gérant ont le droit (en tant qu'individus ou via une personne morale ou toute autre entité) d'acquérir des Parts Sociales que le Souscripteur sinon acquérerait. Les Parts Sociales peuvent être transférées conformément aux règles d'un Plan de Co-Investissement. Un Plan de Co-Investissement qui détient des Parts Sociales via une personne morale ou toute autre entité peut transférer ces Parts Sociales en faveur:
- (a) d'une autre personne morale ou toute autre entité qui détient ou détiendra des Parts Sociales pour le Plan de Co-Investissement; ou
  - (b) de tout cadre, employé ou partenaire ayant droit aux Parts Sociales selon le Plan de Co-Investissement.

A la condition que tout transfert fait conformément à l'Article 10.4 ne doit être permis que dans la mesure où ledit transfert s'effectue de bonne foi et ne vise pas (en entier ou en partie) à évincer les dispositions de l'Article 9.1."

" 10.5. Sous réserve que les Associés Transférants aient obtenu l'accord préalable d'Apax dans le cadre de l'Article 8.1, tout détenteur de Parts Sociales peut transférer des Parts Sociales sur base d'une Notification de Retrait Conjoint sous réserve qu'une offre ait été faite et complétée conformément à l'Article 9.1, ou sous réserve que les Associés Appelants aient obtenu l'accord préalable d'Apax conformément à l'Article 8.1, les Associés Appelés peuvent transférer des Parts Sociales conformément à l'Article 9.4."

## Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 11.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 11.1. Le Conseil a le droit (et le devoir, si un Gérant Apax en fait la demande), à tout moment suivant la Date d'Arrêt, de signifier une notification écrite (la "Notification de Transfert Obligatoire") à tout membre du Groupe d'Employé Partant qui détient des Parts Sociales. La Notification de Transfert Obligatoire peut exiger du ou des associés concernés, dans un délai de dix jours suivant la Notification de Transfert Obligatoire, de transférer le nombre et la classe de Parts Sociales détenues par eux à cette ou ces personnes appartenant aux catégories suivantes (et dans l'ordre suivant) que peut déterminer le Conseil (et dans le cas des Parts Sociales C, avec le consentement d'Apax): (i) une personne ou plusieurs personnes prévues pour prendre la place de l'Employé Partant (qu'il s'agisse d'un employé existant ou futur de toute Société du Groupe), la Société ou un autre prête-nom ou une autre personne en attente d'affectation à la place d'un employé existant ou futur de toute Société du Groupe devant prendre la place de l'Employé Partant; (ii) tout associé Gérant existant, au prorata de la classe de Parts Sociales qu'il possède et qui sont sujettes à la Notification de Transfert Obligatoire; ou (iii) toute Fiducie d'Employés; ou (iv) la Société, à racheter suivant la loi, et aux prix (sous réserve que le prix ne soit pas inférieur à celui prévu par l'Article 11.2) tels qu'ils sont à chaque fois précisés dans la Notification de Transfert Obligatoire. Pour le cas d'une Notification de Transfert Obligatoire émise concernant le Groupe d'Employé Partant, lorsque les Parts Sociales A devant être transférées ont été allouées en conformité avec l'exercice des options sur les Parts Sociales A, la Notification de Transfert Obligatoire peut en pas être donnée jusqu'à six mois après l'exercice des options concernées sur les Parts Sociales A mais pas plus tard que 12 mois à partir de la Date d'Arrêt. Si le ou les associés du Groupe d'Employé Partant ne transfèrent pas les Parts Sociales devant être transférées, les dispositions de l'Article 8.4 seront appliquées (les références qui y sont incluses concernant le détenteur, les Titres Concernés, le cessionnaire et les documents étant à interpréter conformément aux dispositions de cet Article 11 mutadis mutandis)."

## Septième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'ajouter de nouveaux Articles 11.2A et 11.2B après l'actuel Article 11.2 des Statuts, afin qu'ils aient la teneur suivante:



- " 11.2. A Dans le cas d'une Notification de Transfert Obligatoire émise en rapport avec un Groupe d'Employé Partant, lorsque des Parts Sociales A qui devaient être transférées ont été allouées suite à l'exercice d'options sur des Parts Sociales A, la détermination de la Valeur de Marché doit être faite à la date de la Notification de Transfert Obligatoire et l'Article 11.5 doit d'appliquer en conséquence.
- **11.2.** B Pour éviter tout doute, lorsque des Parts Sociales A devant être transférées ont été achetées dans le cadre de tout contrat en rapport avec des intérêts détenus conjointement exécuté par un Groupe d'Employé Partant et/ou une Fiducie d'Employés avec la Société, la détermination de la Valeur doit être faite après la Date d'Arrêt."

#### Huitième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 11.5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 11.5. Sous réserve des dispositions des Articles 11.2A et 11.4, la Valeur de Marché des Parts Sociales A ou des Parts Sociales C (selon le cas) sujettes à la Notification de Transfert Obligatoire (les "Parts Sociales Transférées") correspondra à la Valeur de Marché des Parts Sociales Transférées entre un acheteur volontaire et un vendeur volontaire à la Date d'Arrêt comme certifié par les Commissaires aux Comptes agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne sont pas en mesure d'agir pour tout motif, un Expert Indépendant) et dont la détermination sera finale et exécutoire pour toutes les parties concernées. Pour aboutir à la Valeur de Marché des Parts Sociales Transférées, les Commissaires aux Comptes recevront l'instruction de:"

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 13.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

- " 13.1. Dans le cas où un associé détient:
- (c) plus de 10 pourcents mais moins de 20 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à un Gérant au Conseil;
- (d) un minimum de 20 pourcents mais moins de 40 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à deux Gérants au Conseil;
- (e) un minimum de 40 pourcents des Parts Sociales Ordinaires, il aura le droit au fil du temps de proposer à l'assemblée générale la nomination de jusqu'à trois Gérants;
- et de proposer à l'assemblée générale la révocation de tout Gérant ainsi nommé et, lors de sa révocation, de proposer la nomination d'un autre Gérant à sa place.
- **13.2.** Les Souscripteurs Apax ont le droit de nommer un représentant pour assister comme observateur (mais sans voter) à toute réunion du Conseil et à toute réunion d'un comité du Conseil.
- **13.3.** Le détenteur d'une majorité en nombre des Parts Sociales Ordinaires aura le droit de proposer la nomination d'un Président indépendant et de proposer la révocation de tout Président du conseil ainsi nommé et, lors de sa révocation, que ce soit par ledit détenteur d'une majorité des Parts Sociales ou autrement, de proposer la nomination d'un autre Président à sa place.
- **13.4.** L'assemblée générale peut par résolution ordinaire, nommer comme Gérant toute personne disposée à agir à ce titre à la condition que aussi longtemps que des Billets d'Emprunt de Fondateur sont encore émis le droit de nommer un Gérant dans le cadre de l'Article 13.4 doit être exercé par les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales Ordinaires.
- 13.5. Aussi longtemps qu'un associé (autre que ITPU Holdings Limited) a le droit de nommer au moins un Gérant conformément à l'Article 13.1 et que l'associé en question n'a pas exercé ce droit de nommer un Gérant cet associé doit avoir le droit de nommer un observateur (l' "Observateur du Fondateur") et de révoquer toute personne ainsi nommée et de nommer une autre personne à sa place. Un Observateur du Fondateur doit avoir le droit d'assister en personne ou par téléconférence à toutes les réunions du Conseil. Un Observateur du Fondateur devra recevoir toutes les informations qu'en tant que gérant de la Société il serait en droit de recevoir et de recevoir toute information (y compris les convocations aux réunions) au même moment qu'elle est fournie à ces gérants. Un Observateur du Fondateur doit avoir le droit d'assister et de parler à toute réunion mais n'est pas autorisé à y voter, et ne doit pas être considéré comme un agent ou un gérant de la Société."

## Dixième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent six mille six cent soixante-six dollars américains et dix centimes (USD 906.666.10), pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent trois mille cinq cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 14.403.503,80), représenté par deux cent cinquante-quatre millions sept cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (254.766.592) Parts Sociales Ordinaires, deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent huit (290.685.108) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-



deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169.90), représenté par deux cent quatre-vingt-un millions trois cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt (281.324.880) Parts Sociales Ordinaires, trois cent millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quatre (300.393.464) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

#### Onzième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 8.159.994,90), (i) vingt-six millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit (26.558.288) Parts Sociales Ordinaires et (ii) neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante-six (9.708.356) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

#### Souscription/Paiement

Comparait maintenant Me Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de (i) Apax Europe VI Nominees Ltd., (ii) Apax Europe VII Nominees Ltd., (iii) Apax US VII, L.P., (iv) Dr. Jan Hruska and (v) Dr. Peter Lammer, tous précités, en vertu de procurations données sous seing privé susmentionnées.

- 1. Apax Europe VI Nominees Ltd., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million sept cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-douze dollars américains et soixante-dix centimes (USD 1.743.392,70) à lier aux classes de parts sociales respectives telles que détaillées dans le tableau de souscription ci-dessous (le "Tableau de Souscription"), par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent trente-sept mille cent trois dollars américains (USD 1.937.103,-).
- 2. Apax Europe VII Nominees Ltd., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cinq cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars américains et cinquante centimes (USD 4.531.495,50) à lier aux classes de parts sociales respectives telles que détaillées dans le Tableau de Souscription, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 5.034.995,-).
- 3. Apax US VII, L.P., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax US VII, L.P., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent quarante-et-un mille quatre cent un dollars américains et cinquante centimes (USD 341.401,50) à lier aux classes de parts sociales respectives telles que détaillées dans le Tableau de Souscription, par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 379.335,-).

Le comparant déclare que toutes les (i) Parts Sociales Apax Europe VI Nominees, (ii) Parts Sociales Apax Europe VII Nominees et (iii) Parts Sociales Apax US VII, L.P. ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de sept millions trois cent cinquante-et-un mille quatre cent trente-trois dollars américains (USD 7.351.433,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

4. Dr. Jan Hruska, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Dr. Jan Hruska, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-et-onze mille huit cent cinquante-deux dollars américains et soixante centimes (USD 771.852,60) à lier aux classes de parts sociales respectives telles que détaillées dans le Tableau de Souscription, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en nature de la Créance 1 (l'"Apport 1").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport 1 a été évalué à un montant net de huit cent cinquante-sept mille six cent quatorze dollars américains (USD 857.614,-).

5. Dr. Peter Lammer, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Dr. Peter Lammer, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-et-onze mille huit cent cinquante-deux dollars américains et soixante centimes (USD 771.852,60) à lier aux classes de parts sociales respectives telles que détaillées dans le Tableau de Souscription, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en nature de la Créance 2 (l'"Apport 2", et, avec l'Apport 1, l' "Apport")).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport 2 a été évalué à un montant net de huit cent cinquante-sept mille six cent quatorze dollars américains (USD 857.614,-).

La Créance 1 et la Créance 2 sont ensemble visées comme étant la "Créance".

(i) Dr. Jan Hruska et (ii) Dr. Peter Lammer, tous susmentionnés, (ensemble les "Souscripteurs"), agissant par le biais de leur mandataire, déclarent chacun qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert en nature des Créances qu'ils détenaient chacun contre Shield Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social



au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.202 ("Shield Lux 2"), à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de la propriété de par chacun des Souscripteurs de leur Créance a été donnée au notaire instrumentant.

Les Souscripteurs, agissant par le biais de leur mandataire, déclarent que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée le 8 octobre 2010 par Monsieur Geoffrey Henry, en sa capacité de Gérant de la Société et Madame Isabelle Probstel, en sa capacité de Gérant de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de Shield Lux 2 en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

	Tableau de Souscription:		
Souscripteur:	Nombre et classe de parts sociales dans la Société de USD 0,025 chacune	Prime d'émission liée aux classes de parts sociales	Valeur totale de souscription
Apax Europe VI Nominees	5.591.156 Parts Sociales Ordinaires 2.157.256 Parts Sociales Préférentielles	USD 1.258.010,10 USD 485.382,60	USD 1.937.103,-
Apax Europe VII Nominees	<ul><li>14.532.752 Parts Sociales Ordinaires</li><li>5.607.228 Parts Sociales Préférentielles</li></ul>	USD 3.269.869,20 USD 1.261.626,30	USD 5.034.995,-
Apax US VII, L.P	1.094.892 Parts Sociales Ordinaires 422.448 Parts Sociales Préférentielles	USD 246.350,70 USD 95.050,80	USD 379.335,-
Dr. Jan Hruska	2.669.744 Parts Sociales Ordinaires 760.712 Parts Sociales Préférentielles	USD 600.692,40 USD 171.160,20	USD 857.614,-
Dr. Peter Lammer	2.669.744 Parts Sociales Ordinaires 760.712 Parts Sociales Préférentielles	USD 600.692,40 USD 171.160,20	USD 857.614,-

Suite à l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu comme suit:

arc.		
Associé	Nombre et classe de parts sociales de la Société	Prime d'émission liée à chaque classe de parts sociales
Apax Europe VI Nominees Ltd	51.890.376 Parts Sociales Ordinaires 2.652.440 Parts Sociales Préférentielles 6.324.000 Parts Sociales Différées	USD 11.675.334,92 USD 596.799,69 USD 1.422.900,-
Apax Europe VII Nominees Ltd	134.875.584 Parts Sociales Ordinaires 6.894.336 Parts Sociales Préférentielles 16.437.600 Parts Sociales Différées	USD 30.347.006,84 USD 1.551.226,16 USD 3.698.460,-
Apax US VII, L.P	10.161.456 Parts Sociales Ordinaires 519.416 Parts Sociales Préférentielles 1.238.400 Parts Sociales Différées	USD 2.286.327,78 USD 116.869,10 USD 278.640,-
Dr. Jan Hruska	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires 145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 9.494.715,02 USD 32.661.818,34
Dr. Peter Lammer	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires 145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 9.494.715,02 USD 32.661.818,34
Richard Jacobs	832.848 Parts Sociales C	USD 1.644.882,65
Peter Norman	10.992 Parts Sociales C	USD 21.714,69
Sophos Nominees Limited	3.131.020 Parts Sociales A 1.680.608 Parts Sociales C	USD 868.858,79 USD 3.319.208,21
Stephen Munford	1.000.000 Parts Sociales C	USD 1.975.000,-
Jane Norman	32.984 Parts Sociales C	USD 65.143,87
Total	281.324.880 Parts Sociales Ordinaires 300.393.464 Parts Sociales Préférentielles	USD 63.298.099,58 USD 67.588.531,63
	24.000.000 Parts Sociales Différées	USD 5.400.000,-
	3.131.020 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	3.557.432 Parts Sociales C	USD 7.025.949,42

## Douzième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées dans le cadre des résolutions 9 et 10 ci-dessus, de la façon suivante:



- 3. Capital social. "Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169.90), et se divise en:
  - (a) 281.324.880 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (b) 300.393.464 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (c) 3.131.020 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (d) 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
  - (e) 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000).

#### Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Thailly, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44476. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140093/1312.

(100160436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

#### Eurohold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.699.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 octobre 2010

L'Assemblée accepte la démission de EUROFID Sàrl, R.C. Luxembourg B 92.176, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.

40, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010140664/18.

(100161095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140666/10.

(100161208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



## European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140667/10.

(100160878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.348.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 19 octobre 2010 (l'"Assemblée")

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Henri Guelff, né le 26 avril 1978 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010140668/24.

(100160887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Edelton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.579.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140669/9.

(100161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON FINANCE S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2010140672/12.

(100160904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



## Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A. I. DONADIO / L. BARCAGLIONI

Director A / Director B

Référence de publication: 2010140673/12.

(100161058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## ELWE - Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 27.767.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Référence de publication: 2010140674/9.

(100161510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## D K M Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Bellezza. Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle. R.C.S. Luxembourg B 156.127.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Nadia SI ABDALLAH, sans emploi, née à Metz/Moselle (France), le 6 septembre 1977, demeurant à F-57050 Plappeville, 50, rue de Tignomont.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

- **Art. 1** er . La société prend la dénomination de D K M SARL. Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "BELLEZZA".
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce comportant des prestations d'esthéticienne, manucure et confectionneur d'ongles artificiels.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.



Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Nadia SI ABDALLAH, sans emploi, née à Metz/Moselle (France), le 6 septembre 1977, demeurant à F-57050 Plappeville, 50, rue de Tignomont.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Nadia SI ABDALLAH, sans emploi, née à Metz/Moselle (France), le 6 septembre 1977, demeurant à F-57050 Plappeville, 50, rue de Tignomont.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Si Abdallah et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11406. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 septembre 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010140316/72.

(100159326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

## Icahn Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.430.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 23 septembre 2010

- 1. Mr Daniel Adam NINIVAGGI, né le 27 juin 1964, à New York (U.S.A.), résidant à 100 West 57 <sup>th</sup> Street, New York 10019 a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- 2. Mr Keith MEISTER, né le 10 avril 1973 à New York (U.S.A.), a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 6 août 2010



Luxembourg, 22 octobre 2010. Pour Icahn Fund S.à r.l.

United International Management S.A. Référence de publication: 2010140720/15.

(100161524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140721/11.

(100161223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140722/11.

(100161161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 15 octobre 2010

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOCRIS HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010140731/17.

(100161271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Immomil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.417.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010140732/11.

(100161481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



## Indianapolis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.499.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140733/9.

(100161613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Indra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.513.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140734/9.

(100161207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

L'an deux mil dix, le cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AVAROS S.A.», ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147.288, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1556 du 12 août 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 953 du 6 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Philippe DUCATÉ, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (775.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 31.775,-) par l'émission de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE VINGTTROIS (93.023) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération des actions nouvelles moyennant apport en espèces avec une prime d'émission par PAR-FININDUS S.à r.l., l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription, pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-).
  - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
  - 4. Divers.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (775.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TRENTE-ET-UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 31.775,-) par l'émission de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE VINGT-TROIS (93.023) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

## Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est intervenue aux présentes:

PARFININDUS S.à r.l, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

Ici représentée par Philippe DUCATÉ, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE VINGT TROIS (93.023) actions nouvelles.

Les QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE VINGT-TROIS (93.023) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un versement en espèces dont SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 775,-) sont affectés au capital social et CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 199.225,-) sont affectés à la prime d'émission de sorte que le montant total de souscription s'élève à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 31.775,-) représenté par TROIS MILLION HUIT CENT DIX-SEPT MILLE CENT TRENTE-NEUF (3.817.139) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, précédé d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

## Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the fifth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of «AVAROS S.A.», a société anonyme, having its registered office 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 17, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1556 of August 12, 2009. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of the 17 th March 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 953 of May 6, 2010.

The meeting was opened by Philippe DUCATÉ, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, being in the chair,

who appointed as secretary Arlette SIEBENALER, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Annick BRAQUET, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.



- II.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, the present or represented shareholders having been duly convened and informed of the agenda which was communicated to them in advance.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed capital with an amount of SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS (EUR 775.-) thus increasing the subscribed capital from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) up to an amount of THIRTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS (EURO 31,775.-), by the issue of NINETY-THREE THOUSAND AND TWENTY-THREE (93,023) new shares with no expression of the value, having the same rights and obligations as the shares already existing.
- 2. Subscription and payment of new shares by contribution in cash with a share premium by PARFININDUS S.à r. l., the other shareholder renounces to its preferential right of subscription, for a total amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 200,000 -).
  - 3. To amend the article 5 of the Articles of the Association.
  - 4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decided to increase the subscribed capital by an amount of SEVEN HUNDRED SIXTY-FIVE EUROS (775.-EUR) to bring it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31.000, -) to THIRTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED SEVENTY-FIVE EUROS (EUR 31,775.-) by the issue of NINETY-THREE THOUSAND TWENTYTHREE (93,023) new shares no expression of the value, having the same rights and obligations as the shares already existing.

#### Subscription - Liberation

The other shareholder having waived its preferential subscription right intervened to the present:

PARFININDUS S. à r. l. with registered office 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Philippe DUCATÉ, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal,

declares to subscribe NINETY-THREE THOUSAND TWENTYTHREE (93,023) new shares.

The NINETY-THREE THOUSAND TWENTY-THREE (93,023) new shares were fully paid up by payment in cash of which SEVEN HUNDRED SEVENTY-FIVE EUROS (EUR 775, -) is allocated to capital and ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTYFIVE EUROS (EUR 199,225, -) is allocated to the premium so that the total subscription of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 200,000 -) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Second resolution

As consequence of the above, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND AND SEVEN HUNDRED SEVENTY FIVE EUROS (EUR 31.775.-) divided into THREE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND THIRTY-NINE (3.817.139) shares of no par value."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed. Signé: P. DUCATE, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44072. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140584/146.

(100161017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



#### Indra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2010

- 1. Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour.
- 2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140735/15.

(100161275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## ING PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 159.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING PFCE Holdco S.à r.l., associé de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010140736/16.

(100161369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## ING PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.192.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010140737/14.

(100161312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Immeuble du Pêcheur AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 121, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.695.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 mai 2010

Résolution:

L'assemblée accepte la démission de la société CCF S.A. (anc. Eliolux) ayant son siège à L-1853 Luxembourg 24, rue Léon Kauffman en tant que commissaire aux comptes.



Nomination de Cube Concept S.A. ayant son siège à L-1853 Luxembourg 24, rue Léon Kauffman, en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Robert Schickes Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010140728/18.

(100161422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Immeuble du Pêcheur AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 121, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 97.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010140729/11.

(100161423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Immo Samimi-Blasius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7730 Colmar-Berg, 18, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.430.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140730/9.

(100161290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

# ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 938.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

- l'adresse professionnelle de M. Nicolas Schreurs, gérant de la société émargée est désormais fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010140738/16.

(100161370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Beluga Shipco GP Holdco I, Société en Commandite simple.

## Capital social: EUR 1.250,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.549.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Beluga Shipco GP Holdco I, a limited partnership (société en commandite simple) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office



- at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce an Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 9, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),
- 1. Beluga Shipco GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and whose registered office is at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.516 (GP),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

and

2. Beluga Shipco GP JVCO I, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, which is in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce an Companies (JVCO I, and together with GP, the Partners),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. the Partners hold all the partnership interests in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) so as to bring it from its current amount of six hundred and twenty-five euro and one eurocent (EUR 625.01) to one thousand two hundred and fifty euro and one eurocent (EUR 1,250.01) by way of the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) limited partnership interests having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;
  - 2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1. above;
- 3. Amendment to article 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;
- 4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued limited partnership interests in the partners' register of the Company; and
  - 5. Miscellaneous.
  - III. the Partners have taken the following resolutions:

#### First resolution

The Partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and twenty-five euro (EUR 625) so as to bring it from its current amount of six hundred and twenty-five euro and one eurocent (EUR 625.01) to one thousand two hundred and fifty euro and one eurocent (EUR 1,250.01) by way of the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) limited partnership interests having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

## Second resolution

The Partners approve and accept the subscription and payment of the newly issued limited partnership interests of the Company as follows:

## Subscription - Payment

Thereupon,

JVCO I, represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued limited partnership interests and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in (i) its interests in the following limited partnerships (2 KGs): Beluga Shipping GmbH & Co. KG MS "Beluga Fairy" with registered number HRA 25259and Beluga Shipping GmbH & Co. KG "Beluga Persuasion" with registered number HRA 24479; (ii) all its interests in the following limited partnerships (3 KGs): Beluga Shipping "JD12000-13" GmbH & Co. KG with registered number HRA 24653, Beluga Shipping "JZ1006" GmbH & Co. KG with registered number HRA 24404 and Beluga Shipping "JZ1005" GmbH & Co. KG with registered number HRA 24403 and (iii) its shares in the following limited liability companies (the GmbHs): Beluga Fairy Beteiligungs GmbH with registered number HRB 25290 and Beluga E – Serie Zweite Beteiligungs GmbH with registered number HRB 22458 (the Contribution), it being understood that such Contribution shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred and twenty-five euro (EUR 625) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- the amount of the Contribution exceeding six hundred and twenty-five euro (EUR 625) shall be allocated to a special reserve account of the Company linked to its share capital.



The existence and the valuation of the above-mentioned Contribution are evidenced by a valuation certificate issued on the date hereof by JVCO I and acknowledged and, as regards the valuation of the Contribution, approved by the management of the Company.

The certificate states in essence that:

- "- JVCO I is/has been the sole owner of the Contribution, is/has been solely entitled to the Contribution and possesses/ has possessed the power to dispose of the Contribution;
  - The Contribution is fully paid up;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution is valued at at least six hundred twenty-five euro (EUR 625);
- the Contribution is not encumbered with any pledge or usufruct and there exists no right to acquire any pledge or usufruct in respect of the Contribution;
- there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution be transferred to him;
- according to applicable law and the articles of association of the KGs and the GmbHs, the Contribution is freely transferable; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Contribution to the Company have been or will be complied with by JVCO I and upon the contribution of the Contribution by JVCO I to the Company, the Company will become the legal owner of the Contribution.."

The valuation certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Third resolution

The Partners resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"6.1. The Company's capital (the "Capital") is set at EUR 12,50.01 (in words: one thousand two hundred euro and one eurocent) represented by 125,001 (in words: one hundred twenty-five thousand and one) partnership interests divided into 1 (in words: one) general partnership interest held by the General Partner (Part de Commandité) (the "General Partnership Interest" or "Unlimited Partnership Interest") and 125,000 (in words: one hundred twentyfive thousand) limited partnership interests held by the Limited Partner (Parts de Commanditaires) (the "Limited Partnership Interests") having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, all subscribed and fully paid-up.."

## Fourth resolution

The Partners resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued limited partnership interests in the partners' register of the Company.

## Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,400.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Beluga Shipco GP Holdco I, une société en commandite simple, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),



1. Beluga Shipco GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social se situe au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (GP),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

2. Beluga Shipco GP JVCO I, une société en commandite simple, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (JVCO I, et avec GP, les Associés),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les Associés détiennent la totalité des parts dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq euros et un centime d'euros (EUR 625,01) à mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts de commanditaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;
  - 2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;
- 3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
- 4. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé d'Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts de commanditaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
  - 5. Divers.
  - III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq euros et un centime d'euros (EUR 625,01) à mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts de commanditaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

#### Deuxième résolution

Les Associés approuvent et acceptent la souscription et la libération des parts de commanditaires nouvellement émises de la Société comme suit:

# Souscription - Libération

Sur ce,

JVCO I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts de commanditaires nouvellement émises et les libère intégralement par un apport en nature composé de (i) sa participation dans les sociétés en commandite simples suivantes (2 KGs): Beluga Shipping GmbH & Co. KG MS "Beluga Fairy" immatriculée sous le numéro HRA 25259 et Beluga Shipping GmbH & Co. KG "Beluga Persuasion" immatriculée sous le numéro HRA 24479; et (ii) toutes ses particicipations dans les sociétés suivantes (3 KGs): Beluga Shipping «JD12000-13» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24404 et Beluga Shipping «JZ1006» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24404 et Beluga Shipping «JZ1005» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24403 et (iii) sa participation dans les sociétés à responsabilité limitées suivantes (les GmbHs): Beluga Fairy Beteiligungs GmbH immatriculée sous le numéro HRB 25290 et Beluga E – Serie Zweite Beteiligungs GmbH immatriculée sous le numéro HRB 22458 (l'Apport), étant entendu que cet Apport sera affecté comme suit:

- un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- le montant de l'Apport dépassant six cent vingt-cinq euros (EUR 625) sera affecté à un compte de réserve spéciale de la Société liée à son capital social.

L'existence et l'évaluation de l'Apport susmentionné sont documentées par un certificat d'évaluation émis à la date des présentes par JVCO I et reconnu et, en ce qui concerne l'évaluation de l'Apport, approuvé par la gérance de la Société. Le certificat indique essentiellement que:



- «- JVCO I est/a été l'unique propriétaire de l'Apport, elle est/a été la seule autorisée à détenir l'Apport et possède/a possédé le pouvoir de disposer de l'Apport;
  - l'Apport est entièrement libéré;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, l'Apport est évalué à au moins six cent vingtcinq euros (EUR 625);
- l'Apport n'est grevé d'aucun nantissement ou usufruit et il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur l'Apport;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que l'Apport lui soit cédé;
  - conformément au droit applicable et aux statuts des KGs, l'Apport est librement cessible; et
- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de l'Apport à la Société ont été ou seront suivies par JVCO I et dès l'apport de l'Apport par JVCO I à la Société, la Société deviendra le propriétaire légal de l'Apport.»

Le certificat d'évaluation, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" 6.1. Le capital de la Société (le Capital) est fixé à EUR 1.250,01 (en lettres: mille deux cent cinquante euros et un centime d'euros) représenté par 125.001 (en lettres: cent vingt-cinq mille et une) parts divisées en 1(en lettres: une) Part de Commandité détenue par l'Associé Commandité (la "Part de Commandité" ou la "Part Illimitée") et 125.000 (en lettres cent vingt-cinq mille) Parts de Commanditaires détenues par l'Associé Commanditaire (les "Parts de Commanditaires") ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (en lettres: un centime d'euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés au gérant de GP ainsi qu'à tout employé d'Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts de commanditaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

# Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43354. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140585/219.

(100160958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### ING PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 263.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.



Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010140739/14.

(100161459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.059.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émargée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010140740/14.

(100161371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.139.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 20 octobre 2010 (l' «Assemblée»)

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Henri Guelff, né le 26 avril 1978 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010140713/24.

(100161591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### Hanil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140712/9.

(100161631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



## High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 20 octobre 2010 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brème, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010140715/24.

(100161592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**HUMPHREY INVEST S.A.** 

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010140718/12.

(100160900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 20 octobre 2010 (l' «Assemblée»)

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brème, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;



A Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010140716/24.

(100161593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### Hotel-Restaurant Lanners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.505.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140717/9.

(100161202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

### Kilrush, Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.754.

En date du 14 octobre 2010, l'associé unique a approuvé la résolution suivante:

- La nomination de Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140750/14.

(100161268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

# Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 11 octobre 2010

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, à L-2227 Luxembourg, 8, Porte Neuve, 3 ème étage.

Veuillez noter que l'associée unique a changé de dénomination et de siège social et s'appelle désormais ABN AMRO AIS Holding B.V., avec siège social à NL-1082 PP Amsterdam (Pays-Bas), Gustav Mahlerlaan, 10 PAC HQ1193.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kirchberg Investment Management S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010140751/16.

(100161447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## P & G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.190.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010140492/10.

(100160607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.



### Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 81.942.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010140452/12.

(100160423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

### ProLogis UK CCLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010140493/14.

(100160578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

## "CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI Annamaria S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 12, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 110.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140532/9.

(100161226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

#### 2929 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.124.

## **STATUTS**

L'an deux mil dix, le onze octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert.

A comparu:

Monsieur Osvaldo MARTORANO, né à Naples (Italie) en date du 29 septembre 1970, demeurant à I-80100 NAPOLI, Via Michelangelo, 48,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.



D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "2929 S.A.R.L.", société à responsabilité limitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

#### 123404



#### Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Osvaldo MARTORANO, né à Naples (Italie) en date du 29 septembre 1970, demeurant à I-80100 NAPOLI, Via Michelangelo, 48,

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et signataires sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Osvaldo MARTORANO, né à Naples (Italie) en date du 29 septembre 1970, demeurant à I-80100 NAPOLI, Via Michelangelo, 48,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martorano, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 13 octobre 2010. Relation: RED/2010/1468. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 18 octobre 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010140382/109.

(100159297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

### Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.742.

En date du 14 octobre 2010, l'associé unique a approuvé la résolution suivante:

- La nomination de Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140776/14.

(100161284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



#### Baltiman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140603/9.

(100161620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

#### Boreades Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140612/9.

(100161621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

#### GLK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 156.162.

### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "VASCO INVEST S.A", ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 er , inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 122 857,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 à Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

2.- Madame Laurence KLOPP, conseil économique, née à Luxembourg le 23 mai 1969, demeurant à L-8086 Bertrange, 27, am Wenkel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1 er . La société prend la dénomination de "GLK s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles faisant partie de son actif net, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.



Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
  - **Art. 15.** L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### 123407



### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1) La société "VASCO INVEST S.A, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Laurence KLOPP, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Claudine LANG, architecte, née à Luxembourg le 12 août 1970, demeurant à L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch et Madame Laurence KLOPP, préqualifiée, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.
  - 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérante.
  - 3) Le siège social est fixé à L-8086 Bertrange, 27, am Wenkel.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: MEISCH, KLOPP, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3514. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 octobre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010140451/122.

(100160105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

### BP Bio Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140613/9.

(100161622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010140644/11.

(100161476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



## TSL Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.302.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2010 tenue au siège social

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Marc Lamby employé privé, né à Luxembourg, le 13 septembre 1977, demeurant à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem, souhaite vendre ses 42 parts sociales qu'il détient dans la société TSL Distribution S.à r.l.
- 2) Monsieur Sébastien Thiry, employé privé, né à Heidelberg, le 27 décembre 1977, demeurant à L-8140 Bridel, 76, rue de Luxembourg, exprime sa volonté d'acquérir les 42 parts sociales de Monsieur Marc Lamby.
- 3) Monsieur Marc Lamby, et Monsieur Sébastien Thiry sont d'accord sur le fait que Monsieur Sébastien Thiry acquiert l'intégralité des 42 parts sociales cédées par Monsieur Marc Lamby et qu'il soit dorénavant associé unique de la société avec 126 parts sociales.

Après cette résolution, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Monsieur Sébastien Thiry	126 parts
Total	126 parts

- 4) Monsieur Marc Lamby, employé privé, né à Luxembourg, le 13 septembre 1977, demeurant à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem, démissionne de son poste de seul et unique gérant avec effet immédiat.
- 5) Monsieur Sébastien Thiry, employé privé, né à Heidelberg, le 27 décembre 1977 demeurant à L-8140 Bridel, 76, rue de Luxembourg, est nommé seul et unique gérant de la société. Le gérant peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Signature.

Référence de publication: 2010141265/26.

(100162473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

### VETI Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 32.077.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141270/10.

(100162261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

# VG Advisors S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 octobre 2010

En date du 12 octobre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Italo Zito, de Monsieur Vittorio Ghidella et de Monsieur Renzo Triulzi en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de renouveler le mandat de Deloitte SA en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010141271/17.

(100161951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck